



FACTURE N° 2406.0304 FB	Date : 27/06/2024
DIAGNOSTICS & EXPERTISES 2332 route de Marseille, 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME Tél. : 06.59.52.20.09 / SIRET : 92240346400014 Police d'assurance : ... AXA 11065769404 Code APE : 7120B Capital social : 1000 € - N°TVA : 30922403464	

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MARSEILLE CABOT
46 Boulevard du Cabot
13009 MARSEILLE

Facture correspondant au dossier :

Référence	Effectuée le	Immeuble bâti visité
2406-0304-FB	19/06/2024	[REDACTED] 143 Boulevard Paul Claudel Résidence Bellevue bât. C13 13010 MARSEILLE 10

Prestations réalisées : Constat amiante avant-vente, Etat relatif à la présence de termites, Métrage (Loi Carrez), Diag. Installations Gaz, Diag. Installations Electricité, Diagnostic de Performance Energétique, Etat des Risques et Pollutions

Référence	Désignation	Montant € TTC
2406.0304 FB	Constat amiante avant-vente, Etat relatif à la présence de termites, Métrage (Loi Carrez), Diag. Installations Gaz, Diag. Installations Electricité, Diagnostic de Performance Energétique, Etat des Risques et Pollutions	470,00

Pour les professionnels : Pénalités de retard (taux annuel) : 9.00% - Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code de commerce - Pas d'escompte pour paiement anticipé - Date d'échéance : 10/07/2024

Pour les consommateurs : Vous avez la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre 1er du livre VI du Code de la consommation et dont les coordonnées sont disponibles dans nos conditions générales de vente jointes avec cette facture.

Total HT	391,67 €
Détail TVA	TVA 20% : 78,33 €
Total TVA	78,33 €
Total TTC	470,00 €

Détail Paiement	
Total Paiement	0,00 €
Montant dû	470,00 €

----- ✂ -----
Merci de retourner ce coupon avec le règlement

N° de dossier : **2406-0304-FB**
N° de facture : **2406.0304 FB**
Montant dû : **470,00 €**

Adresse de facturation : **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MARSEILLE CABOT**
46 Boulevard du Cabot
13009 MARSEILLE

Si vous souhaitez réaliser le paiement par virement bancaire voici nos coordonnées IBAN : FR76 10096183470004772160167- SWIFT : CMCIFRPP

RESERVE DE PROPRIETE : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980). Voir nos conditions générales de vente jointes avec cette facture



Résumé de l'expertise n° 2406-0304-FB

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **143 Boulevard Paul Claudel**
Résidence Bellevue bât. C13 (841 (appartement) - 815 (cave))

Commune : **13010 MARSEILLE 10**
Section cadastrale 859 C, Parcelle(s) n° 1

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Etage 1; Porte gauche, Lot numéro 841 (appartement) - 815 (cave)

Périmètre de repérage : ... **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie. (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	DPE	 Estimation des coûts annuels : entre 1 200 € et 1 670 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2413E2329097H
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 73,70 m ² Surface au sol totale : 73,70 m ²



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 2406-0304-FB
Date du repérage : 19/06/2024

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 143 Boulevard Paul Claudel Résidence Bellevue bât. C13 (841 (appartement) - 815 (cave)) Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Etage 1; Porte gauche, Lot numéro 841 (appartement) - 815 (cave) Code postal, ville : . 13010 MARSEILLE 10 Section cadastrale 859 C, Parcelle(s) n° 1
Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives
Type de logement : Appartement T4
Fonction principale du bâtiment : Habitation (partie privative d'immeuble)
Date de construction : < 1997

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : .. [REDACTED] Adresse :
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ROSENFELD & ASSOCIES Adresse : 13-15 rue Roux-de-Brignoles 13006 MARSEILLE 06

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	BAROUH Frédéric	Opérateur de repérage	B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM	Obtention : 28/05/2021 Échéance : 27/05/2028 N° de certification : B2C 0452
Raison sociale de l'entreprise : DIAGNOSTICS & EXPERTISES (Numéro SIRET : 922403464) Adresse : 2332 Route de Marseille, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 11065769404 - 31/12/2024				

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 26/06/2024, remis au propriétaire le 26/06/2024
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 13 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse : -

Numéro de l'accréditation Cofrac : -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Coffrage perdu
	Enduits projetés
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Foutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Panneaux de cloisons
	Enduits projetés
Planchers	Panneaux collés ou vissés
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Dalles de sol
	Conduits
Clapets / volets coupe-feu	Enveloppes de calorifuges
	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joint (tresses)
Vide-ordures	Joint (bandes)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardeaux bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

**Sous-Sol - Cave,
1er étage - Entrée,
1er étage - Cuisine,
1er étage - Loggia,
1er étage - Séjour,
1er étage - Dégagement,**

**1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Salle d'eau,
1er étage - WC,
1er étage - Balcon**

Localisation	Description
Sous-Sol - Cave	Sol : Béton et Brut Mur : Brique et Brut Plafond : Béton et Brut Porte : Bois et Peinture
1er étage - Entrée	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1er étage - Cuisine	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture + Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : PVC
1er étage - Loggia	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre : Carreaux de verre
1er étage - Séjour	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Volet : PVC
1er étage - Dégagement	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage
1er étage - Chambre 1	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : PVC
1er étage - Chambre 2	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : PVC
1er étage - Chambre 3	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture Volet : PVC
1er étage - Salle d'eau	Sol : Béton et revêtement plastique (lino) Mur : Plâtre et Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : PVC Porte : Bois et Peinture
1er étage - WC	Sol : Carrelage Mur : Plâtre et Peinture + Faïence Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
1er étage - Balcon	Sol : Carrelage Mur : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Plinthes : Carrelage

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 11/06/2024

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 19/06/2024

Heure d'arrivée : 10 h 15

Durée du repérage : 01 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Maître Patrick MAROT

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C** 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **MARSEILLE 10**, le **19/06/2024**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1 000 €
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° SIRET : 524 031 054
06 59 52 20 09

ANNEXES**Au rapport de mission de repérage n° 2406-0304-FB****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

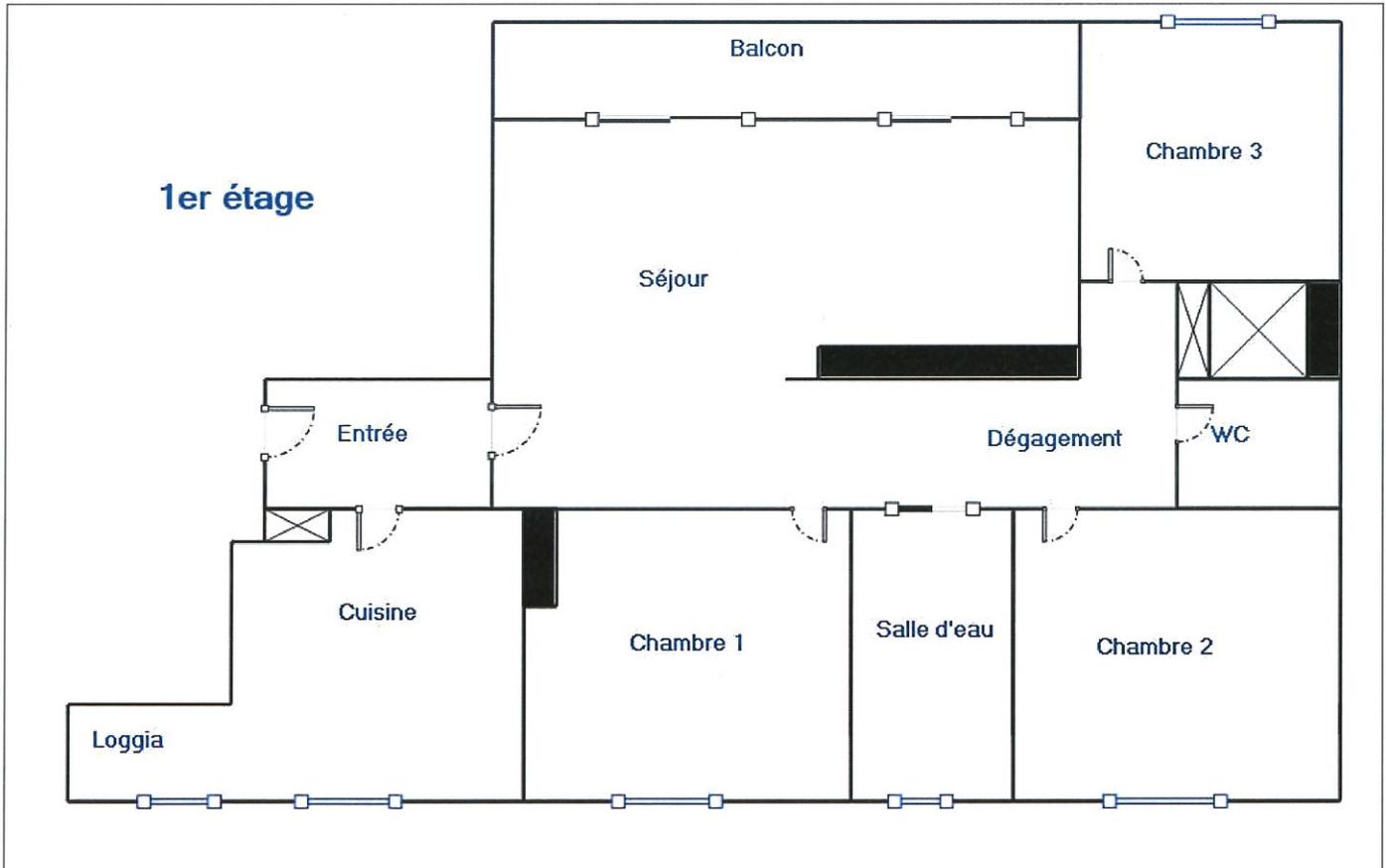
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire : M. [REDACTED]</p> <p>143 Boulevard Paul Claudel Résidence Bellevue bât. C13 (841 (appartement) - 815 (cave)) 13010 MARSEILLE 10</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrisme dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrisme au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrisme mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrisme ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrisme mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrisme ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrisme inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrisme ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrisme dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrisme dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. **Réalisation d'une « évaluation périodique »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. **Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »**, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. **Réalisation d'une « action corrective de second niveau »**, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.fr>).

mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2406-0304-FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 19/06/2024
Heure d'arrivée : 10 h 15
Temps passé sur site : 01 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**
Adresse : **143 Boulevard Paul Claudel**
Résidence Bellevue bât. C13 (841 (appartement) - 815 (cave))
Commune : **13010 MARSEILLE 10**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Etage 1; Porte gauche, Lot numéro 841 (appartement) - 815 (cave)**
Section cadastrale 859 C, Parcelle(s) n° 1

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**
..... **Ensemble des parties privatives**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
13010 MARSEILLE (Information au 09/06/2024)
Niveau d'infestation faible - Arrêté préfectoral
Liste des arrêtés
19-juil-01 - Arrêté préfectoral -

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :
Adresse :
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**
Nom et prénom : **ROSENFELD & ASSOCIÉS**
Adresse : **13-15 rue Roux-de-Brignoles**
13006 MARSEILLE 06

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**
Adresse : **2332 Route de Marseille**
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Numéro SIRET : **922403464**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11065769404 - 31/12/2024**
Certification de compétence **B2C 0452** délivrée par : **B.2.C**, le **28/05/2021**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Sous-Sol - Cave,
1er étage - Entrée,
1er étage - Cuisine,
1er étage - Loggia,
1er étage - Séjour,
1er étage - Dégagement,

1er étage - Chambre 1,
1er étage - Chambre 2,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Salle d'eau,
1er étage - WC,
1er étage - Balcon

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Sous-Sol		
Cave	Sol - Béton / Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique / Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton / Brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture + Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Loggia	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Carreaux de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Béton / revêtement plastique (lino)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre / Peinture + Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre / Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre / peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Les zones situées derrière les doublages des murs, ameublement de cuisine, bibliothèque murale et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Liste détaillée des composants hors termites :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Résultats du diagnostic d'infestation d'agents de dégradation biologique
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :
Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître Patrick MAROT

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **19/06/2024**.

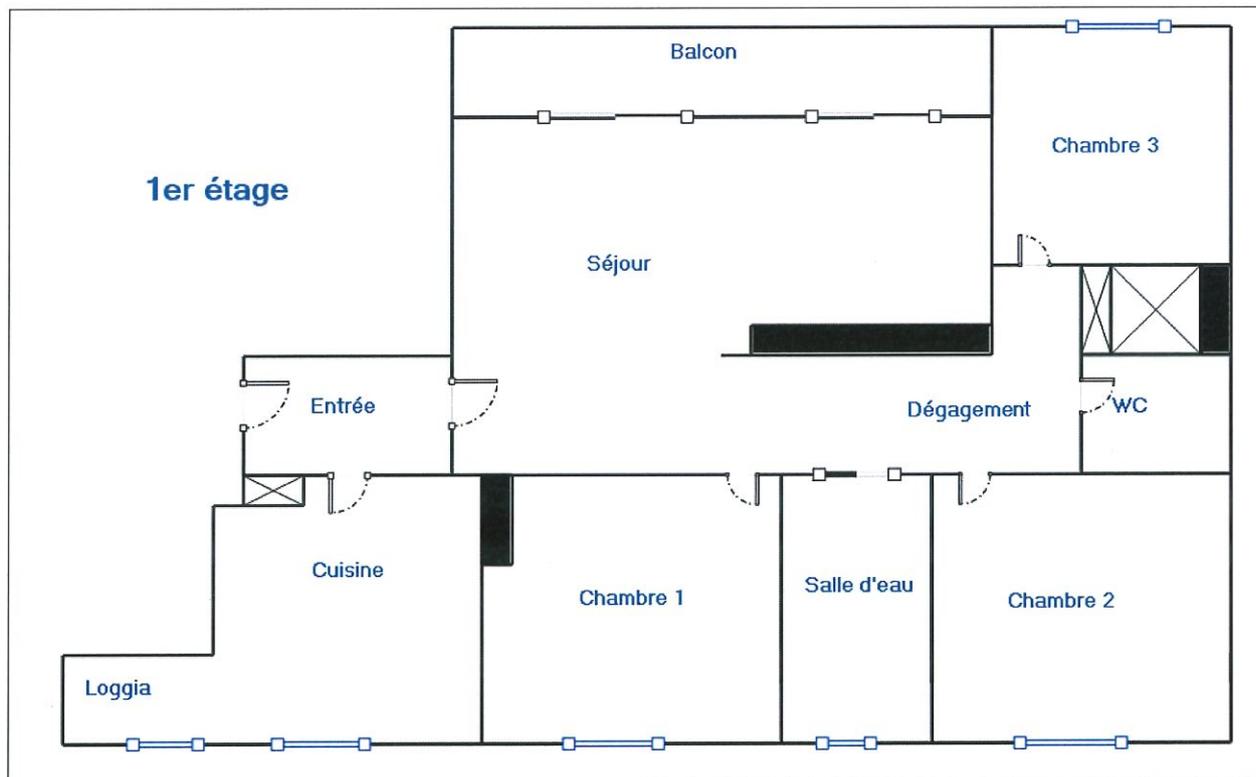
Fait à **MARSEILLE 10**, le **19/06/2024**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1.000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
N° SIRET : 834 70 101 854
06 59 52 20 09

Annexe – Croquis de repérage





Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 2406-0304-FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)
Date du repérage : 19/06/2024
Heure d'arrivée : 10 h 15
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Bouches-du-Rhône**
Adresse : **143 Boulevard Paul Claudel**
Résidence Bellevue bât. C13 (appartement) - 815 (cave)
Commune : **13010 MARSEILLE 10**
Section cadastrale 859 C, Parcelle(s) n° 1
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Etage 1; Porte gauche, Lot numéro 841 (appartement) - 815 (cave)
Type de bâtiment : **Habitation (partie privative d'immeuble)**
Nature du gaz distribué : **Gaz naturel**
Distributeur de gaz : **Engie**
Installation alimentée en gaz : **OUI**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : M [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom et prénom : **ROSENFELD & ASSOCIES**

Adresse : **13-15 rue Roux-de-Brignoles**

13006 MARSEILLE 06

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : -

Adresse :

N° de téléphone :

Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**

Adresse : **2332 Route de Marseille**

..... **83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**

Numéro SIRET : **922403464**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11065769404 - 31/12/2024**

Certification de compétence **B2C 0452** délivrée par : **B.2.C, le 28/05/2021**

Norme méthodologique employée : **NF P 45-500 (Juillet 2022)**

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière elm-leblanc Modèle: Inconnu Installation: 24	Raccordé	Non Visible	1er étage - Cuisine	Mesure CO : 0 ppm Entretien appareil : Oui Entretien conduit : Oui

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

H. - Conclusion

Conclusion :

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)**

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **19/06/2024**.

Fait à **MARSEILLE 10**, le **19/06/2024**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
5491 av. Colbert - 13000E
2337 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° SIRET : 511 403 454
06 59 52 70 09

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié.

Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2406-0304-FB
Norme méthodologique employée : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Date du repérage : 19/06/2024
Heure d'arrivée : 10 h 15
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Appartement**
Adresse : **143 Boulevard Paul Claudel**
Résidence Bellevue bât. C13 (841 (appartement) - 815 (cave))
Commune : **13010 MARSEILLE 10**
Département : **Bouches-du-Rhône**
Référence cadastrale : **Section cadastrale 859 C, Parcelle(s) n° 1, identifiant fiscal : N/A**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Etage 1; Porte gauche, Lot numéro 841 (appartement) - 815 (cave)
Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**
Année de construction : **< 1997**
Année de l'installation : **Inconnue**
Distributeur d'électricité : **Inconnu**
Parties du bien non visitées : **Néant**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **ROSENFELD & ASSOCIES**
Adresse : **13-15 rue Roux-de-Brignoles**
13006 MARSEILLE 06
Téléphone et adresse internet : . **Non communiqués**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom :
Adresse :

C. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **BAROUH Frédéric**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**
Adresse : **2332 Route de Marseille**
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Numéro SIRET : **922403464**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11065769404 - 31/12/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C** le **28/05/2021** jusqu'au **27/05/2028**. (Certification de compétence **B2C 0452**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

E. – Synthèse de l'état de l'installations intérieure d'électricité**E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées**

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B1.3 b	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas placé à l'intérieur de la partie privative du logement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un AGCP à l'intérieur de la partie privative du logement		
B1.3 g	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) est placé à une hauteur > à 1,80 m du sol fini(30mA) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP ou créer une marche ou une estrade		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. - Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. - Constatations diverses

Constatation type E1. - Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques

- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B5.3 b	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin
B5.3 d	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **19/06/2024**

Etat rédigé à **MARSEILLE 10**, le **19/06/2024**

Par : **BAROUH Frédéric**

Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1 000 €
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° 13 13 4 174 403 454
06 59 52 20 09

I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p> <p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2413E2329097H
Établi le : 27/06/2024
Valable jusqu'au : 26/06/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Aperçu non disponible



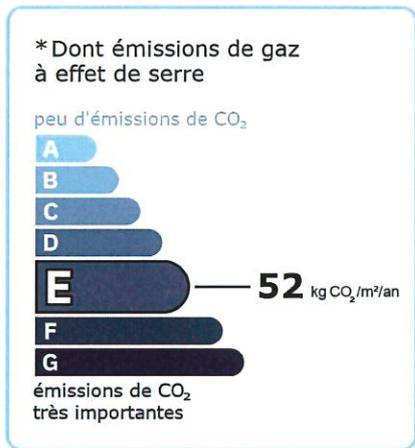
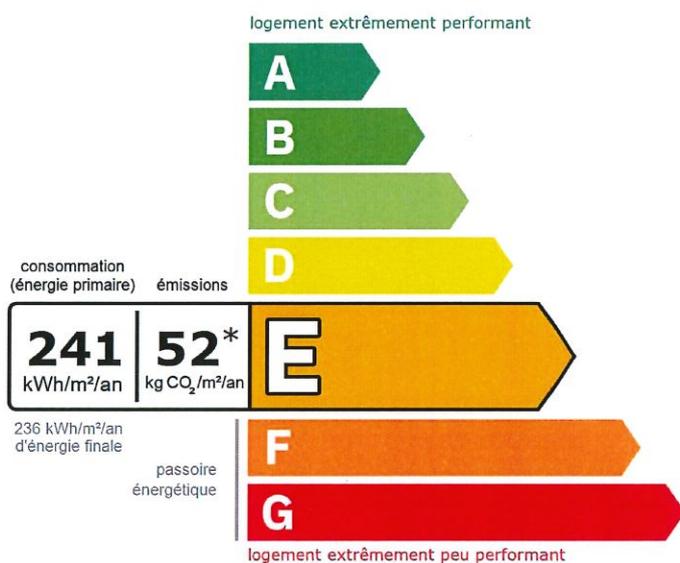
Adresse : **143 Boulevard Paul Claudel Résidence Bellevue bât. C13
13010 MARSEILLE 10**
Etage 1; Porte gauche, N° de lot: 841 (appartement) - 815 (cave)

Type de bien : Appartement
Année de construction : 1948 - 1974
Surface habitable : **73.7 m²**

Propriétaire : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

Performance énergétique et climatique

Attention, si votre logement fait moins de 40m² : rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 3 905 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 20 231 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 200 €** et **1 670 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

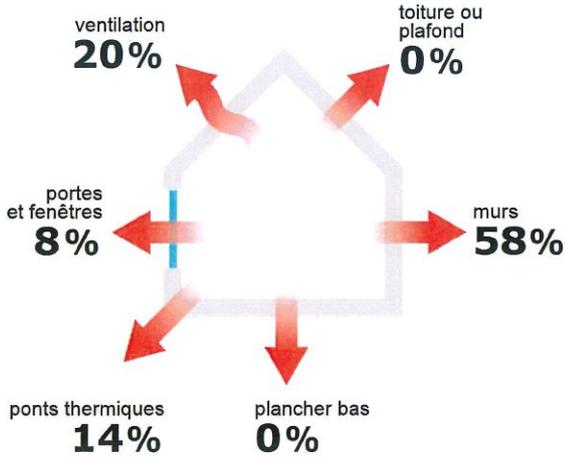
DIAGNOSTICS & EXPERTISES
2332 route de Marseille
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
tel : 06.59.52.20.09

Diagnostiqueur : BAROUH Frédéric
Email : expertisesetdiagnostics@gmail.com
N° de certification : B2C 0452
Organisme de certification : B.2.C



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

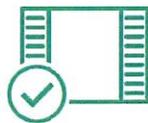
Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Gaz Naturel	15 286 (15 286 é.f.)	entre 1 020 € et 1 390 €	 84 %
 eau chaude	 Gaz Naturel	1 828 (1 828 é.f.)	entre 120 € et 170 €	 10 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	322 (140 é.f.)	entre 30 € et 50 €	 3 %
 auxiliaires	 Electrique	363 (158 é.f.)	entre 30 € et 60 €	 3 %
énergie totale pour les usages recensés :		17 798 kWh (17 411 kWh é.f.)	entre 1 200 € et 1 670 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 112ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -21% sur votre facture **soit -313€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 112ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

46ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -44€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur 33 cm donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≤ 20 cm donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton pleins d'épaisseur ≤ 20 cm donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Toiture/plafond	Dalle béton donnant sur un local chauffé	Sans objet
 Portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage Porte(s) pvc avec double vitrage	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz standard installée entre 2001 et 2015
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation naturelle par conduit
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 4300 à 6400€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmeur, robinets thermostatique, isolation réseau)	
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 15200 à 22900€

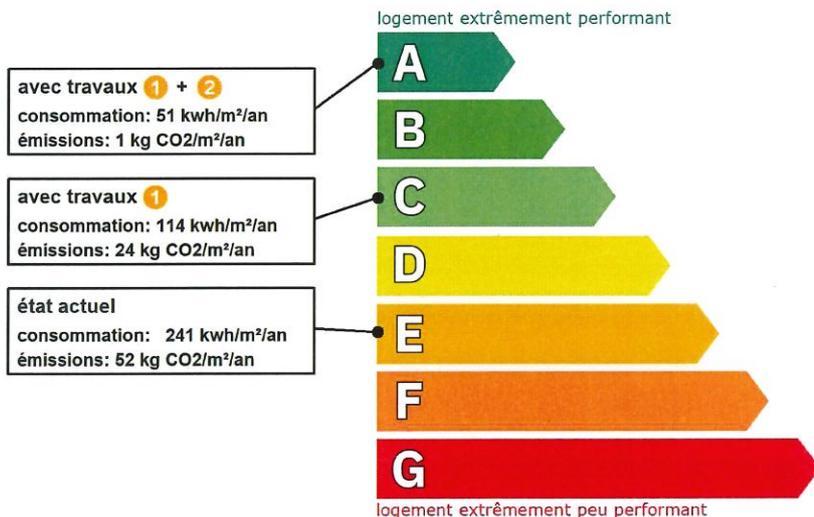
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage	COP = 4

Commentaires :

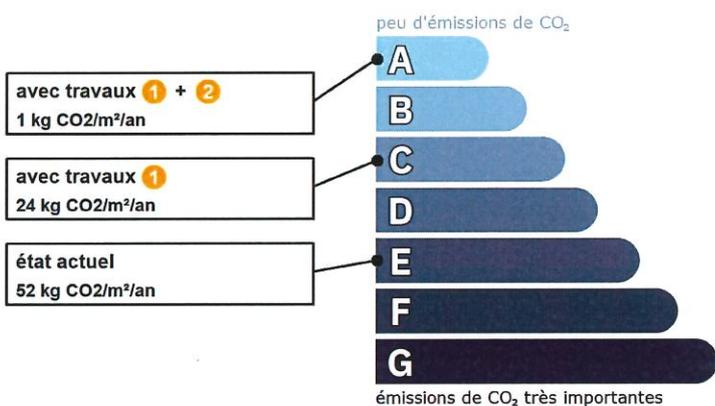
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]** Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Référence du DPE : **2406-0304-FB** Néant
Date de visite du bien : **19/06/2024**
Invariant fiscal du logement : **N/A**
Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 859 C, Parcelle(s) n° 1**
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**
Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	13 Bouches du Rhône
Altitude	 Donnée en ligne	34 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	73,7 m ²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré 22,1 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré Mur en blocs de béton pleins
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré 33 cm
	Isolation	 Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	 Valeur par défaut 1948 - 1974
Mur 2 Est	Surface du mur	 Observé / mesuré 26,88 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré Mur en blocs de béton pleins
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré 33 cm
	Isolation	 Observé / mesuré inconnue
	Année de construction/rénovation	 Valeur par défaut 1948 - 1974
Mur 3 Sud	Surface du mur	 Observé / mesuré 2,63 m ²
	Type de local adjacent	 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré Mur en blocs de béton pleins

Mur 4 Nord, Sud, Ouest	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	33 cm	
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue	
	Année de construction/rénovation	❌	Valeur par défaut	1948 - 1974	
	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	36,43 m ²	
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur	
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins	
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	≤ 20 cm	
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue	
	Année de construction/rénovation	❌	Valeur par défaut	1948 - 1974	
	Mur 5 Sud, Ouest	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	6,38 m ²
Type de local adjacent		🔍	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	
Etat isolation des parois Aiu		🔍	Observé / mesuré	non isolé	
Surface Aue		🔍	Observé / mesuré	0 m ²	
Etat isolation des parois Aue		🔍	Observé / mesuré	non isolé	
Matériau mur		🔍	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton pleins	
Epaisseur mur		🔍	Observé / mesuré	≤ 20 cm	
Isolation		🔍	Observé / mesuré	inconnue	
Année de construction/rénovation		❌	Valeur par défaut	1948 - 1974	
Plancher		Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	73,7 m ²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé	
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton	
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	inconnue	
	Année de construction/rénovation	❌	Valeur par défaut	1948 - 1974	
Plafond	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	73,7 m ²	
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé	
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton	
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue	
Fenêtre 1 Ouest	Année de construction/rénovation	❌	Valeur par défaut	1948 - 1974	
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1.38 m ²	
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest	
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	PVC	
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)	
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 2 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	4.14 m ²
		Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est
		Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		🔍	Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		🔍	Observé / mesuré	PVC	
Type de vitrage		🔍	Observé / mesuré	double vitrage	

	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)	
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 3 Est	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	0.47 m ²	
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est	
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	PVC	
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	10 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air	
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Porte-fenêtre Ouest	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	5.38 m ²
		Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest
Orientation des baies		🔍	Observé / mesuré	Ouest	
Inclinaison vitrage		🔍	Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		🔍	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes	
Type menuiserie		🔍	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques	
Type de vitrage		🔍	Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		🔍	Observé / mesuré	10 mm	
Présence couche peu émissive		🔍	Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		🔍	Observé / mesuré	Air	
Positionnement de la menuiserie		🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Type volets		🔍	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)	
Type de masques proches		🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte		Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	1.9 m ²
		Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 5 Sud, Ouest
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur	
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en PVC	
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte avec double vitrage	
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non	
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Porte-fenêtre Ouest	
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue	
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	11.1 m	

	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	4.7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 2 Est
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	14.1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Fenêtre 3 Est
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Plafond
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	8.8 m
Pont Thermique 6	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2.5 m
Pont Thermique 7	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Ouest / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	8.8 m
Pont Thermique 8	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plafond
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	10.8 m
Pont Thermique 9	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2.5 m
Pont Thermique 10	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Est / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	10.8 m
Pont Thermique 11	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plafond
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1 m
Pont Thermique 12	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2.5 m
Pont Thermique 13	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Sud / Plancher
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	1 m
Pont Thermique 14	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Sud, Ouest / Plafond
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / inconnue
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	14.6 m
Pont Thermique 15	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Sud, Ouest / Plancher Int.
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue / non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	2.5 m
Pont Thermique 16	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Sud, Ouest / Plancher

Type isolation	 Observé / mesuré	inconnue / inconnue
Longueur du PT	 Observé / mesuré	14.6 m

Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	 Observé / mesuré	Ventilation naturelle par conduit	
	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs	
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui	
Chauffage	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple	
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1	
	Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 2001 et 2015	
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Gaz Naturel	
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré	non	
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré	non	
	Chaudière murale	 Observé / mesuré	non	
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	 Observé / mesuré	non	
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré	non	
	Température de distribution	 Observé / mesuré	supérieur à 65°C	
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	central	
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence	
	Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré	1
		Type générateur	 Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 2001 et 2015
Année installation générateur		 Observé / mesuré	2001 (estimée en fonction de la marque et du modèle)	
Energie utilisée		 Observé / mesuré	Gaz Naturel	
Type production ECS		 Observé / mesuré	Chauffage et ECS	
Présence d'une veilleuse		 Observé / mesuré	non	
Chaudière murale		 Observé / mesuré	non	
Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement		 Observé / mesuré	non	
Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		 Observé / mesuré	non	
Type de distribution		 Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës	
Type de production	 Observé / mesuré	instantanée		

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : DIAGNOSTICS & EXPERTISES 2332 route de Marseille 83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tél. : 06.59.52.20.09 - N°SIREN : 922403464 - Compagnie d'assurance : AXA n° 11065769404

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2413E2329097H](#)



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2406-0304-FB
Date du repérage : 19/06/2024
Heure d'arrivée : 10 h 15
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Bouches-du-Rhône Adresse : 143 Boulevard Paul Claudel Résidence Bellevue bât. C13 (841 (appartement) - 815 (cave)) Commune : 13010 MARSEILLE 10 Section cadastrale 859 C, Parcelle(s) n° 1 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage 1; Porte gauche, Lot numéro 841 (appartement) - 815 (cave)	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : [REDACTED] City RASTSIMBAZAN Adresse :
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : ROSENFELD & ASSOCIES Adresse : 13-15 rue Roux-de-Brignoles 13006 MARSEILLE 06	Repérage Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : BAROUH Frédéric Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAGNOSTICS & EXPERTISES Adresse : 2332 Route de Marseille 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Numéro SIRET : 922403464 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA Numéro de police et date de validité : 11065769404 - 31/12/2024	
Superficie privative en m² du ou des lot(s)	

Surface loi Carrez totale : 73,70 m² (soixante-treize mètres carrés soixante-dix)
Surface au sol totale : 73,70 m² (soixante-treize mètres carrés soixante-dix)

Résultat du repérage

Date du repérage : **19/06/2024**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître Patrick MAROT (commissaire de Justice)

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
1er étage - Entrée	3.08	3.08	Dont 0.45m ² de placard
1er étage - Cuisine	7.05	7.05	
1er étage - Séjour	25.32	25.32	
1er étage - Dégageement	3.83	3.83	Dont 0.40m ² de placard
1er étage - Chambre 1	9.9	9.9	Dont 0.84m ² de placard
1er étage - Chambre 2	9.07	9.07	
1er étage - Chambre 3	11.3	11.3	Dont 0.75m ² de placard
1er étage - Salle d'eau	3.02	3.02	
1er étage - WC	1.13	1.13	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

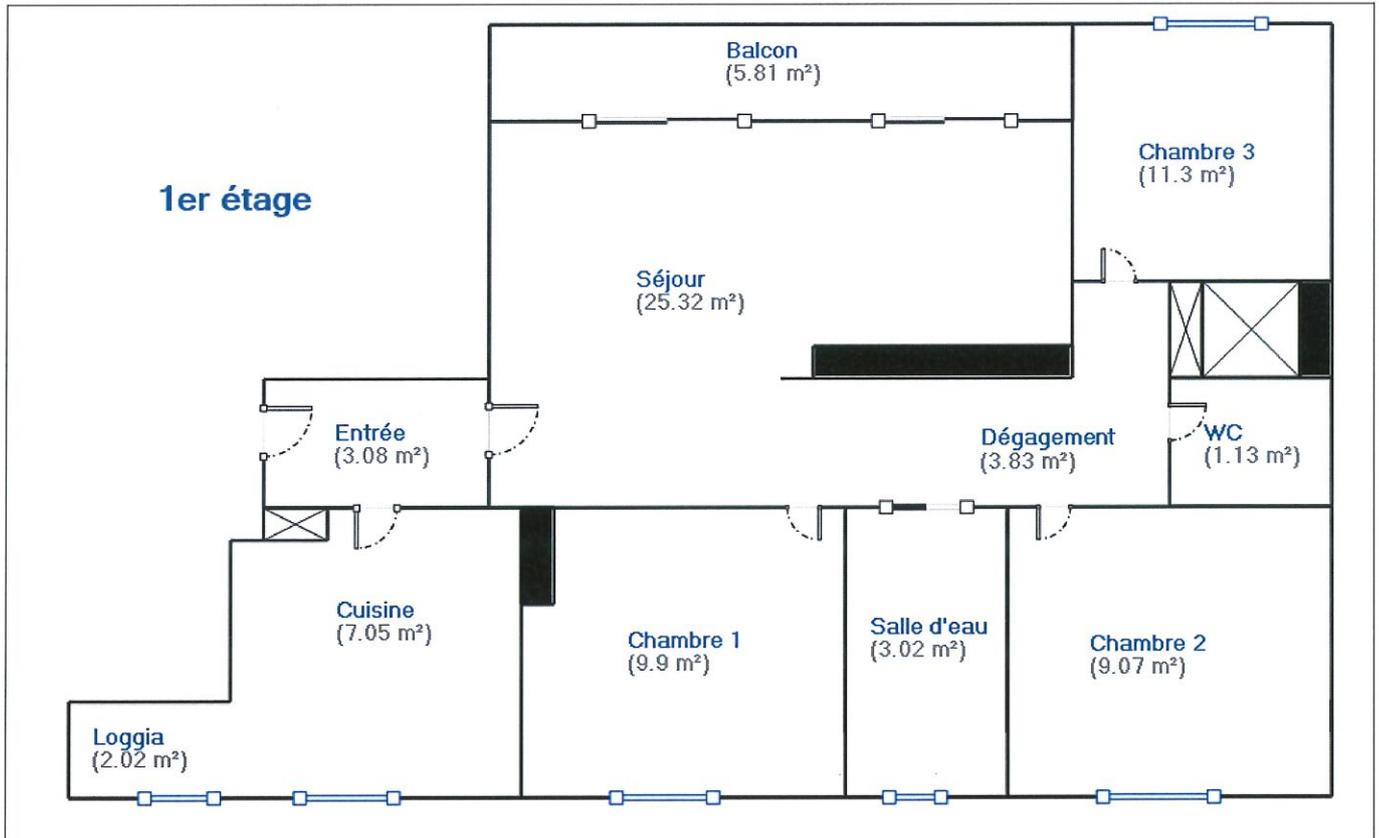
Surface loi Carrez totale : 73,70 m² (soixante-treize mètres carrés soixante-dix)
Surface au sol totale : 73,70 m² (soixante-treize mètres carrés soixante-dix)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Sous-Sol - Cave	0	0	Trop encombrée
1er étage - Loggia	0	2.02	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface carrez
1er étage - Balcon	0	5.81	

Fait à **MARSEILLE 10**, le **19/06/2024**Par : **BAROUH Frédéric**

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
SARL au Capital de 1 000€
2332 Route de Marseille
83470 ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME
N° SIRET : 834 70 103 0004
06 59 52 20 09





ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2406-0304-FB** relatif à l'immeuble bâti
visité situé au : 143 Boulevard Paul Claudel
Résidence Bellevue bât. C13 (841 (appartement) - 815 (cave)) 13010 MARSEILLE 10.

Je soussigné, **BAROUH Frédéric**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIAGNOSTICS & EXPERTISES**
atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

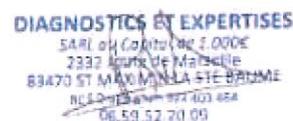
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Termites	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Gaz	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
Electricité	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	27/05/2028 (Date d'obtention : 28/05/2021)
DPE	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	29/06/2028 (Date d'obtention : 30/06/2021)
Plomb	BAROUH Frédéric	B2C	B2C 0452	29/06/2028 (Date d'obtention : 30/06/2021)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 11065769404 valable jusqu'au 31/12/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **MARSEILLE 10**, le **19/06/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

143 BOULEVARD PAUL CLAUDEL 13010 MARSEILLE

Adresse: 143 Boulevard paul claudel 13010
MARSEILLE 10
Coordonnées GPS: 43.268354, 5.413509
Cadastre: C 1

Commune: MARSEILLE 10
Code Insee: 13210

Reference d'édition: 2769813
Date d'édition: 27/06/2024

Vendeur:

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

553 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain	Approuvé	28/10/2002
		Mouvement de terrain	Approuvé	26/06/2012
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	26/06/2012
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation	Approuvé	23/02/2017
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	23/02/2017
		Inondation	Approuvé	20/06/2019
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	20/06/2019
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt	Approuvé	21/05/2018
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/SRYUY>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	IAL-13055-8	du	Septembre 2019	Mis à jour le	
Adresse de l'immeuble	143 Boulevard paul claudel	Code postal ou Insee	13010	Commune	MARSEILLE 10
Références cadastrales :	C 1				

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N	prescrit	anticipé	approuvé	date	Oui	X	Non
Si oui , les risques naturels pris en considération sont liés à :	inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches			
	cyclone	mouvements de terrain X	sécheresse géotechnique	feux de forêt			
	séisme	volcan	autres				
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte							
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN	Oui						Non X
Si oui , les travaux prescrits ont été réalisés	Oui						Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion)	Oui		Non	X
Si oui , exposition à l'horizon des:	30 ans		100 ans	

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M	prescrit	anticipé	approuvé	date	Oui		Non	X
Si oui , les risques naturels pris en considération sont liés à :	mouvements de terrain		autres					
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte								
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM	Oui						Non	
Si oui , les travaux prescrits ont été réalisés	Oui						Non	

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé	Oui		Non	X
Si oui , les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :	effet toxique	effet thermique	effet de surpression	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé	Oui		Non	X
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :				
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement	Oui		Non	
L'immeuble est situé en zone de prescription	Oui		Non	
Si la transaction concerne un logement , les travaux prescrits ont été réalisés	Oui		Non	
Si la transaction ne concerne pas un logement , l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location	Oui		Non	

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
	très faible	faible X	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	Oui		Non	X
--	------------	--	------------	----------

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3	Oui		Non	X
--	------------	--	------------	----------

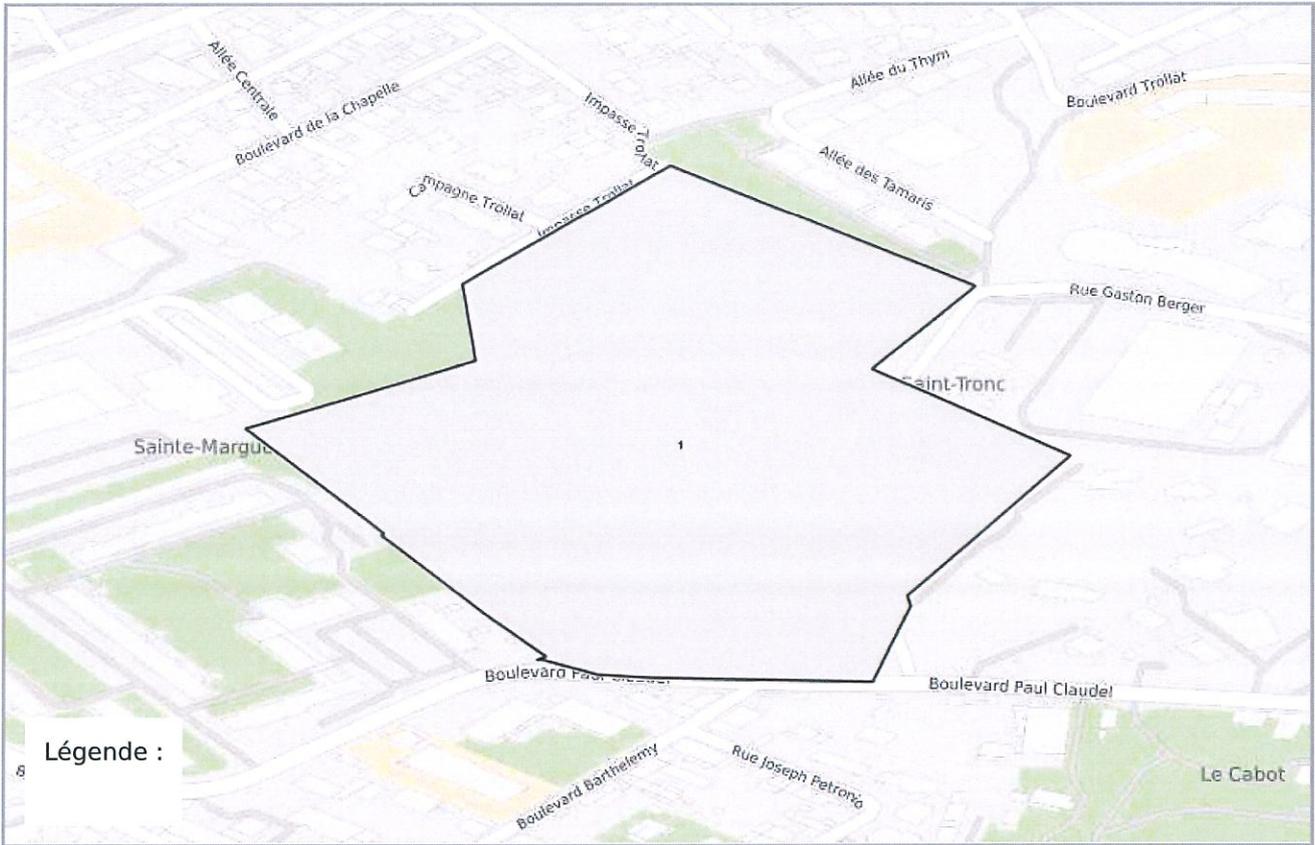
Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:	Oui		Non	X
Si oui , les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:	zone D	zone C	zone B	zone A
	faible	modérée	forte	très forte

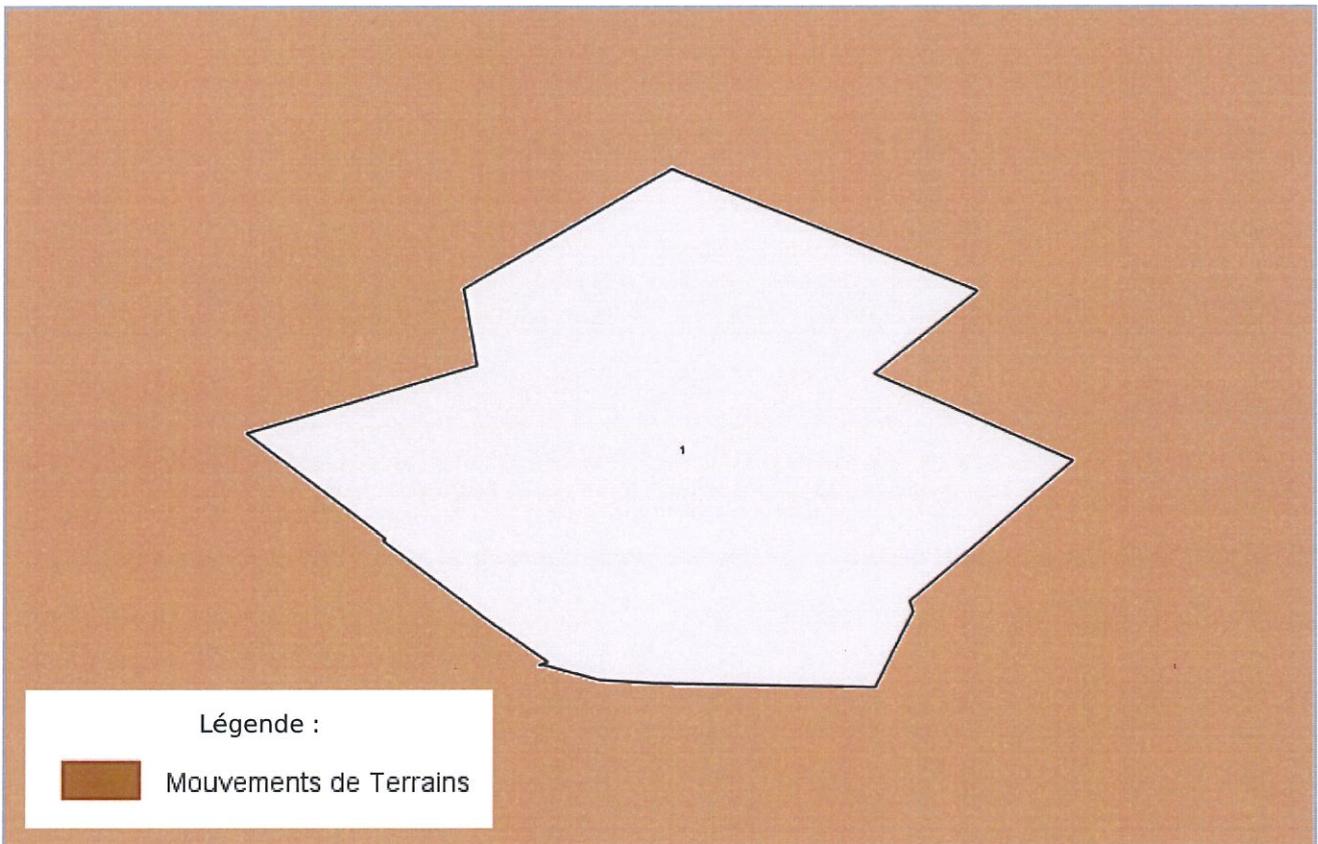
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente	Oui		Non
vendeur	date / lieu	acquéreur	
M. Georges RAKOTONARIVO et Mme Oly RASTSIMBAZAFY	27/06/2024 / MARSEILLE 10		

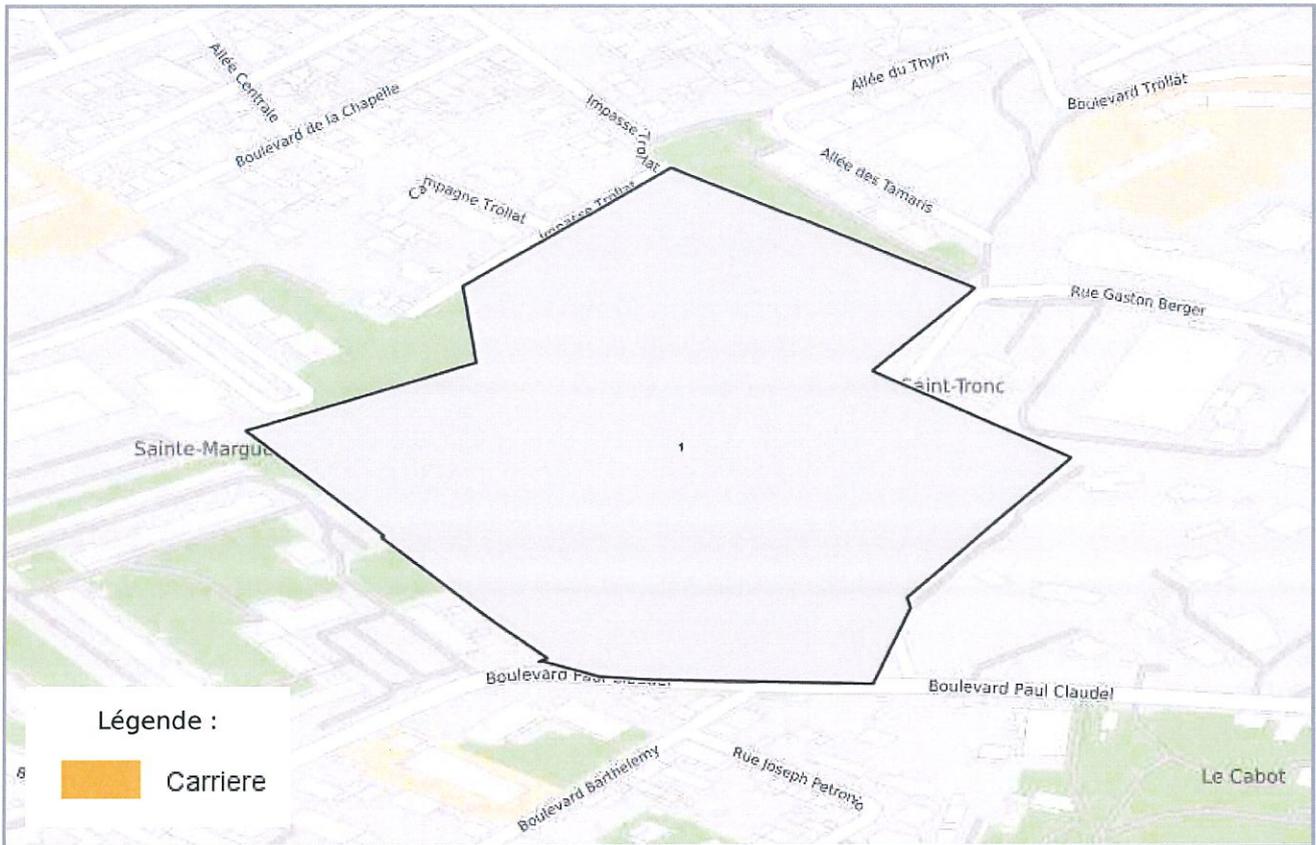
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



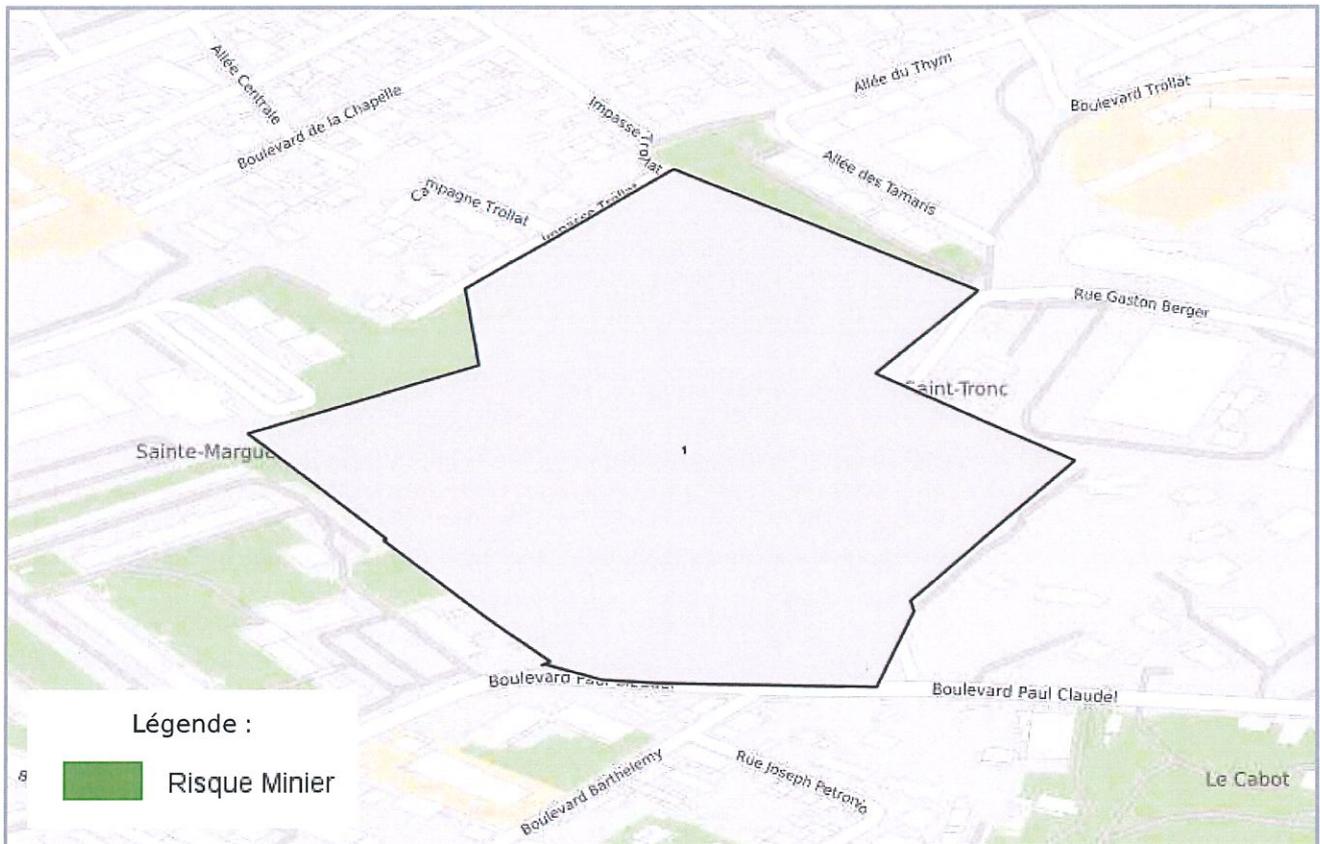
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



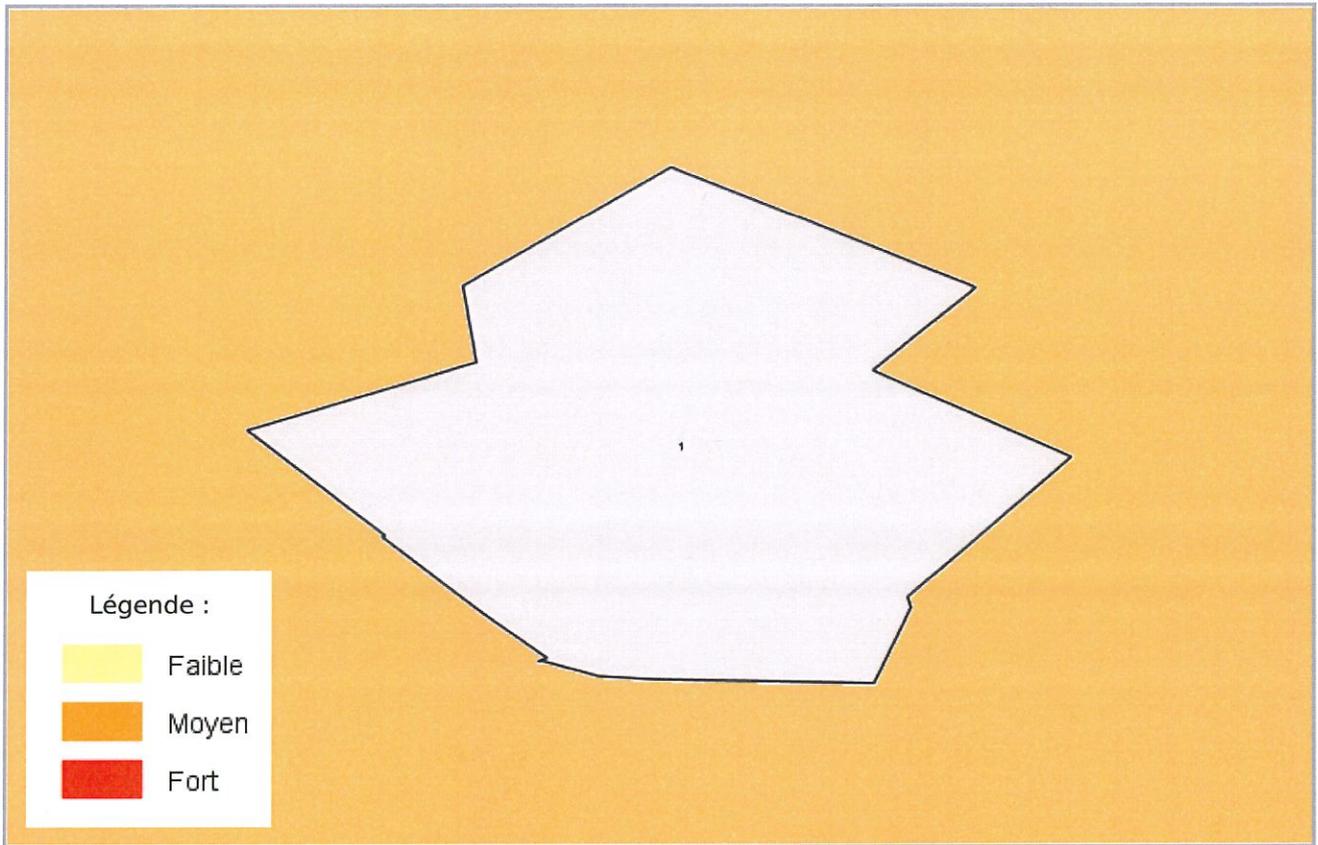
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



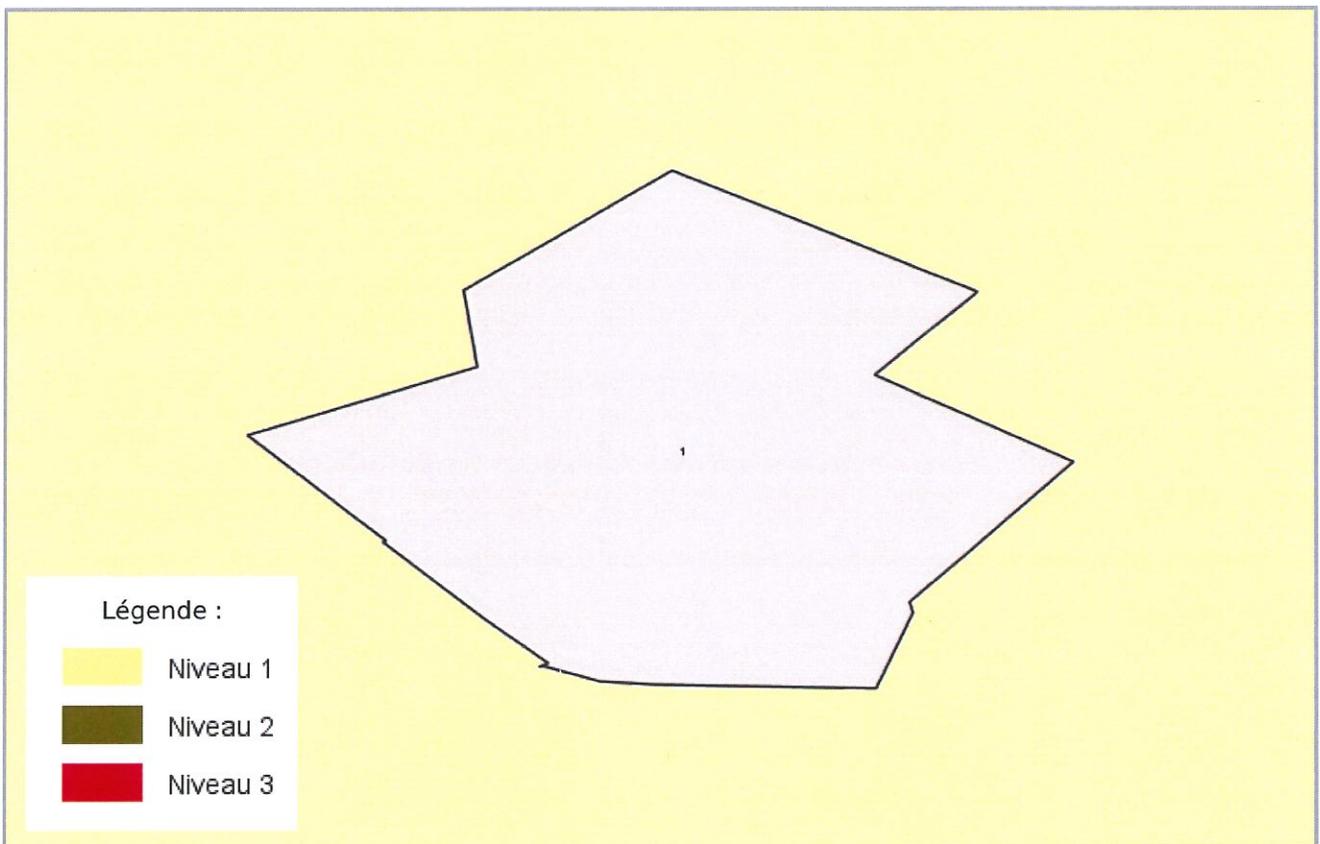
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



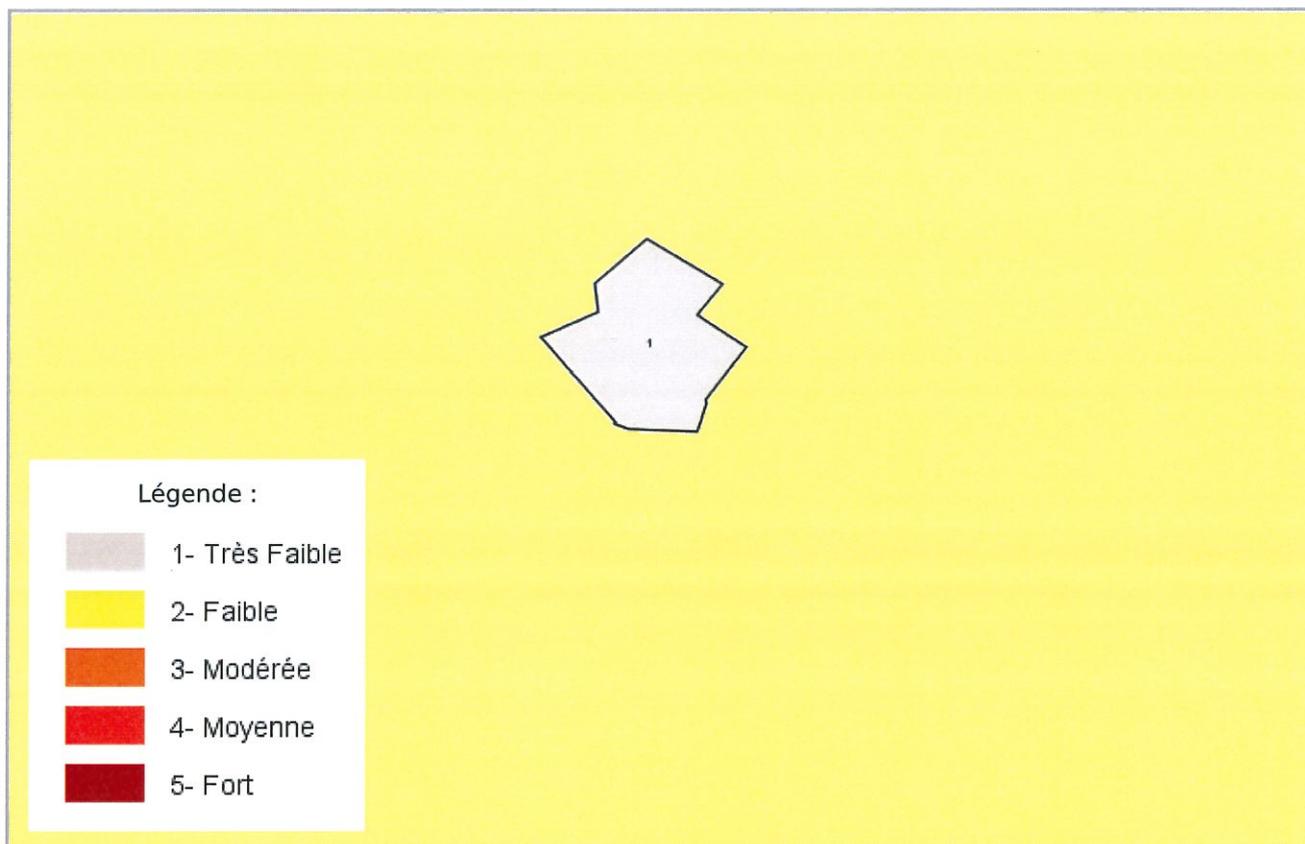
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



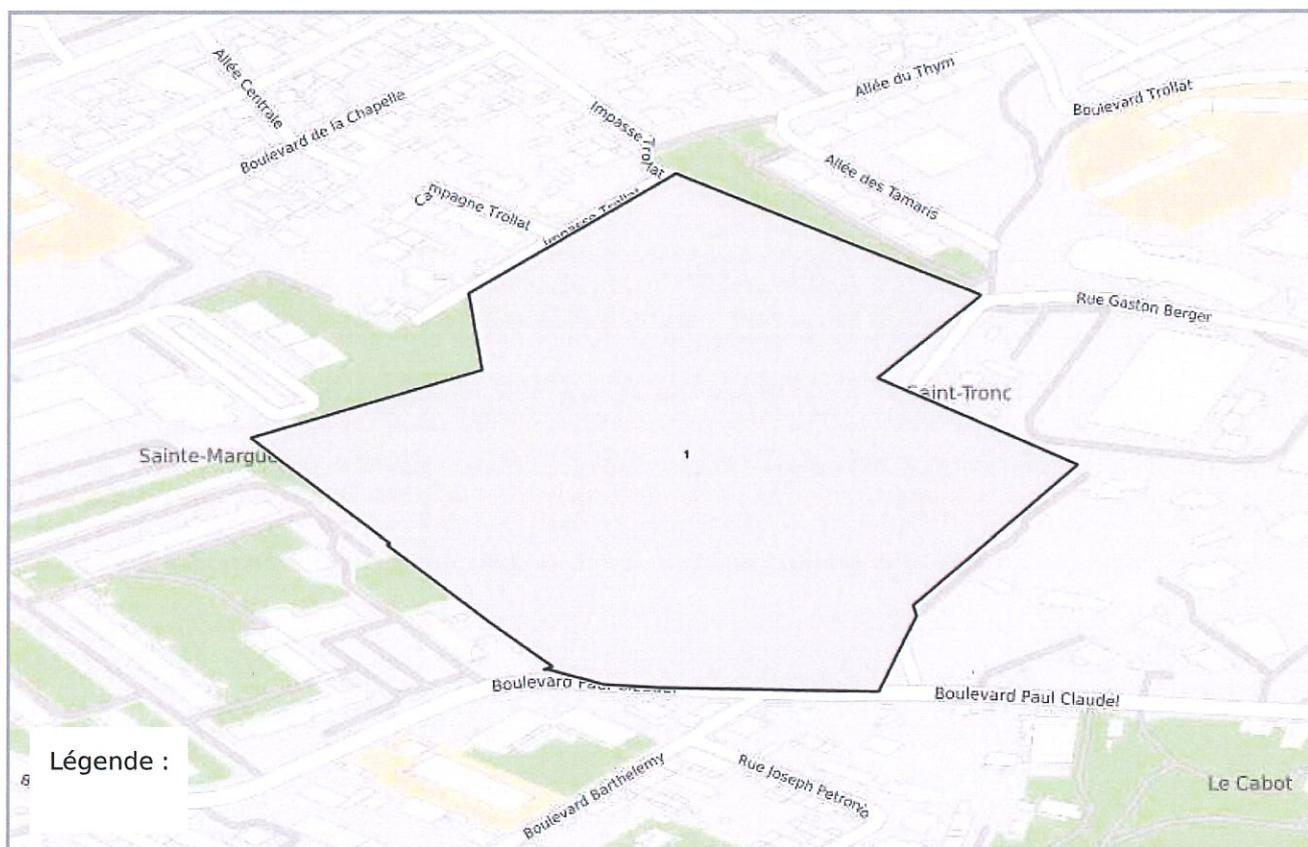
RADON



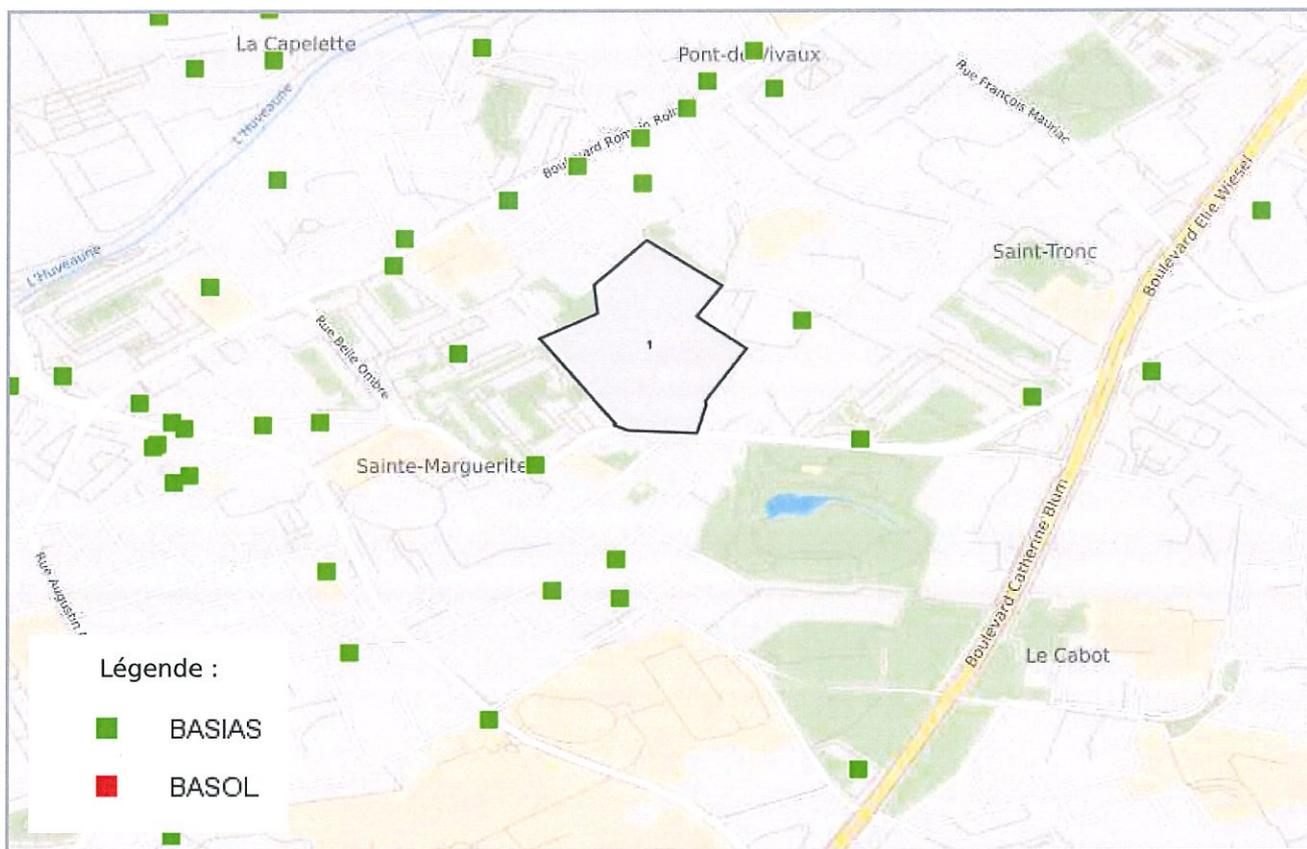
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



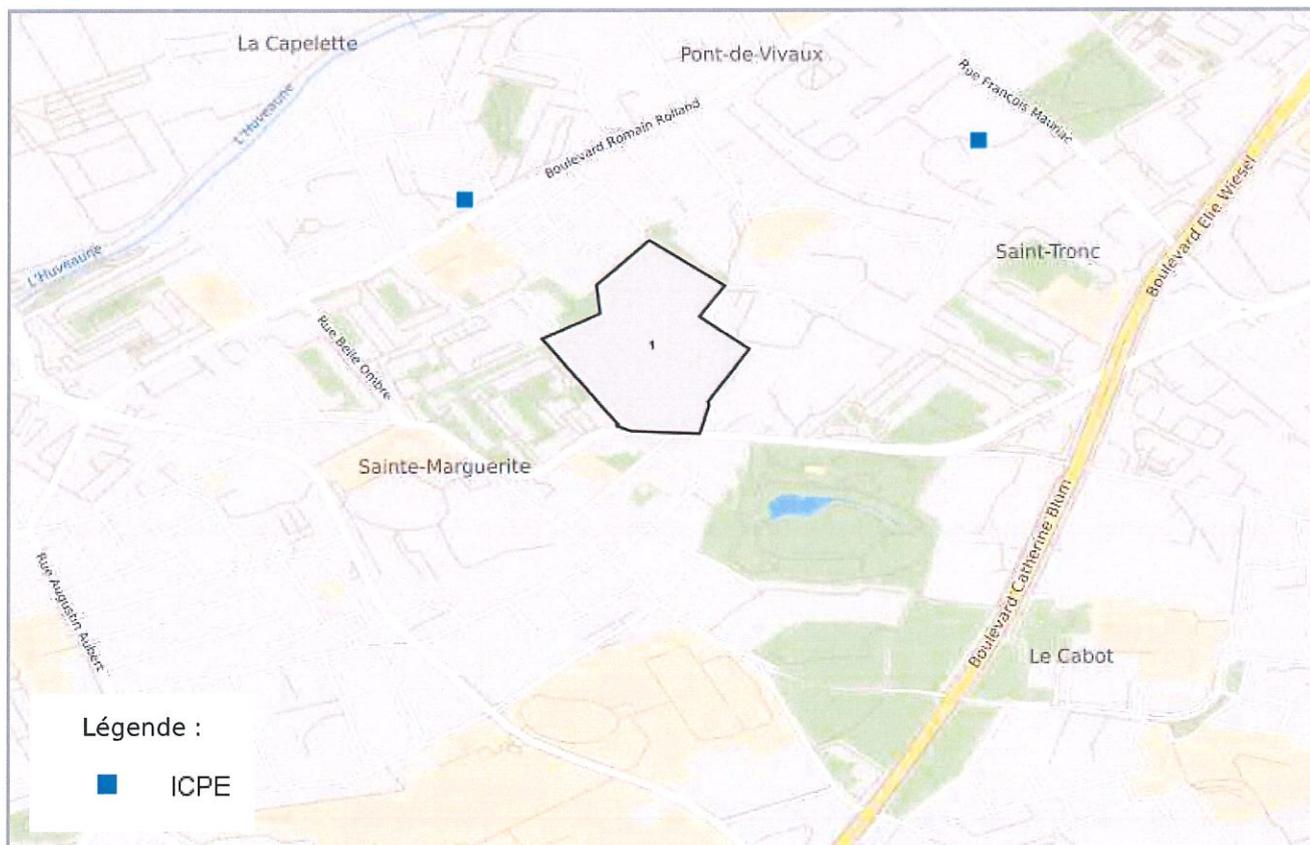
CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS



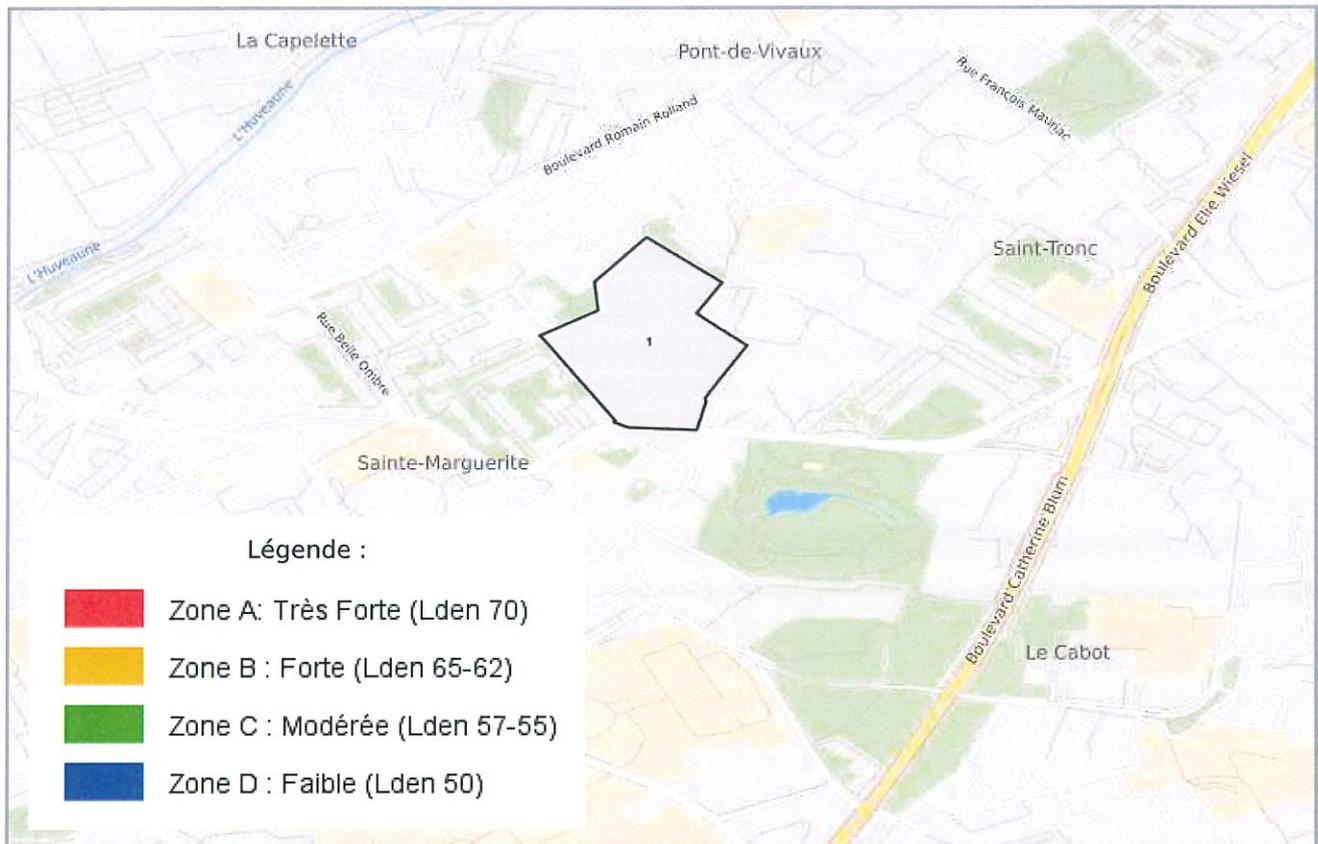
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

None rue Gaston Berger MARSEILLE		93 mètres
SSP3987837	Clinique de la résidence du Parc	
Indéterminé		
16 boulevard Romain Rolland, Impasse Trollat MARSEILLE		108 mètres
SSP3988846	KADRI Roger	
Indéterminé	SM Garage	
343 boulevard Romain Rolland // Buropolis MARSEILLE		113 mètres
SSP3991981	COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE	
Indéterminé	Immeuble Buropolis	
96 boulevard Paul Claudel MARSEILLE		129 mètres
SSP3989556	Société des Pétroles Shell - Berre	
En arrêt	SHELL	
275 boulevard Romain Rolland MARSEILLE		169 mètres
SSP3989475	SMTN Boucaud	
Indéterminé	Les 4 AS	
305 avenue Romain Rolland MARSEILLE		191 mètres
SSP3989504	Mr jacques Julien TRON	
Indéterminé	Smatin	
269 boulevard Romain Rolland MARSEILLE		194 mètres
SSP3989025	SARL Romain Rolland / anc. Société Française des Pétroles B.P / Monsieur et Madame Jacques SEBACH	
En arrêt	Station Service de l'Alizée	
171 boulevard Paul Claudel MARSEILLE		219 mètres
SSP3989900	Total France S.A.	
Indéterminé	Station Service Total ELF Dilka - Relais Paul Claudel	
41 ancien chemin de Cassis MARSEILLE		241 mètres
SSP3984543	FRICAUD FRANCOIS	
En arrêt		
349 boulevard Romain Rolland MARSEILLE		241 mètres
SSP3986829	Sté Nicolle et Cie	
Indéterminé		
242 boulevard Romain Rolland MARSEILLE		255 mètres
SSP3990063	La laverie Westinghouse	
En arrêt		
322 Chemin Sainte Marguerite de MARSEILLE		262 mètres
SSP3986792	Esso Standard	
En arrêt		

228 boulevard Romain ROLLAND MARSEILLE		311 mètres
SSP3992249	GAP Hygiène Santé	
Indéterminé	<i>Local ATPM Services</i>	
37 boulevard Roux MARSEILLE		313 mètres
SSP3984848	Roure fils	
En arrêt		
4 rue Aiguillon MARSEILLE		316 mètres
SSP3984872	PASCAL ET CHIAROTTI	
En arrêt		
211 boulevard Romain Rolland MARSEILLE		335 mètres
SSP3992450	Habitat Marseille Provence (HMP)	
Indéterminé	<i>Chaufferie de 'Sainte Geneviève'</i>	
26 boulevard Paul Claudel MARSEILLE		336 mètres
SSP3989595	Agip Française S.A. - groupe ENI / anc. Société des Pétroles Shell Berre	
En arrêt	<i>Robert Soldani</i>	
94 boulevard Saccoman MARSEILLE		385 mètres
SSP3984305	STE ANTAR PETROLES DE L'ATLANTIQUE	
Indéterminé	<i>Relais de la Sauvagère</i>	
223 boulevard Paul Claudel MARSEILLE		399 mètres
SSP3988497	NIOULON Christianne	
En arrêt		
12 boulevard Paul Claudel, ex ch de St Tronc MARSEILLE		409 mètres
SSP3984281	ETS RAOUL VANELLI ET FILS	
En arrêt	<i>STATION SERVICE BP</i>	
None boulevard Saint Loup de et la rue Alfred Curtef MARSEILLE		425 mètres
SSP3984293	STE IMMOBILIERE LA PAULINE	
En arrêt		
39 boulevard Larrat MARSEILLE		449 mètres
SSP3984276	PIERCECCHI ET NERSESSIAN	
En arrêt		
None boulevard Dromel MARSEILLE		459 mètres
SSP3984890	FONDERIE DE FER PIROT	
En arrêt		
16 boulevard Roquevaire MARSEILLE		466 mètres
SSP3988802	BOUCHOUCHA Rodolphe	
En arrêt	<i>Garage Métro Dromel</i>	
10 boulevard Baude MARSEILLE		474 mètres
SSP3984312	Roland Bernard MARTINI / anc. LOUIS BASQUI	
En arrêt		

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3987452 Les Acières de Longwy
None Quai Canet du MARSEILLE

SSP3986952 Mme Vve Orio
None Gavotte la MARSEILLE

SSP3987393 Louis et Achille Daniel
None Quai Montredon de MARSEILLE

SSP3987495 Sté Commerciale du Cabot
None Chemin Colline Saint Joseph de la MARSEILLE

SSP3988532 SA ALUSUISSE-France
None avenue Louis de Boisbodran, 13316 Marseille MARSEILLE

SSP3986914 Shell
None Quai Mairie de la MARSEILLE

SSP3987373 Paul Jallès et Cie
None Traverse Batonneau MARSEILLE

SSP3987457 Raymond Durand
None Impasse Bois-Lemaître MARSEILLE

SSP3987503 Sté Shell Française
None route Cassis de MARSEILLE

SSP3988659 M. Roger BELLON
None Chemin de la Rose à la Grave MARSEILLE

SSP3989380 S.E.E Munoz
None Chemin MADRAGUE - VILLE MARSEILLE

SSP3989547 Pierre AUDRIC
None rue Pierre DRAVET MARSEILLE

SSP3986933 Mobil Oil
None boulevard Françoise Duparc MARSEILLE

SSP3987377 M. Ciran
None Quai Saint Giniez de MARSEILLE

SSP3987473 Savonnerie Gubernatis
20 Chemin Saint Tronc de MARSEILLE

SSP3988650 Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Le Mail"
None boulevard Jourdan Profongé MARSEILLE

SSP3989478 ELF Distribution
None rue Aviateur Le Brix (de l') MARSEILLE

SSP3989899 SA GICA "La générale d'importation, d'exportation et de conditionnement de produits alimentaires"
None Quartier Mourepiane (de) MARSEILLE

SSP3992664 Garage
16 rue Caravelle MARSEILLE

SSP3986983 Caillol
None Canet Le MARSEILLE

SSP3986993 Desmarais Frères
None Route nationale Aix d' MARSEILLE

SSP3987022 Dominique Reynier
38 rue Echelle de l' MARSEILLE

SSP3987423 Garage des Ayalades
None route Saint Louis de MARSEILLE

SSP3989623 GIORDANO Barthélémy
None Chemin Palama (de) MARSEILLE

SSP3990604 Mr Elie Chouraqui
None lieu dit Jas Segond MARSEILLE

SSP3987003 M. Argème
None rue Joven de MARSEILLE

SSP3987358 Ets St Yves
None boulevard Gustave Desplaces MARSEILLE

SSP3987437 François Garcin
None boulevard Saint Jean MARSEILLE

SSP3987512 Ets Prouvost-Dalle et Cie
None Traverse Cartonnerie de la MARSEILLE

SSP3986881 Jacques Rossignol
None Traverse Chèvre de la MARSEILLE

SSP3987292 SADEG
15 Quai Arenc d' - îlot 40 MARSEILLE

SSP3987494 Entreprise de béton armé et maçonnerie JB Abeto
None Chemin Saint Loup à la Pomme de MARSEILLE

SSP3987526 Sté Provençale des Lubrifiants Nationaux Prolub
None Quai Pomme de la MARSEILLE

SSP3988579 Société d'administration d'immeuble SITG
None Immeuble "La Grogarde" à la Pomme MARSEILLE

SSP3987002 M. Richelme
None Traverse Boulevard Extérieur du MARSEILLE

SSP3987427 Mairie de Marseille
None Chartreux Les MARSEILLE

SSP3987489 M. Gaudin
None Chemin Pomme de la MARSEILLE

SSP3987540 Teinturerie Industrielle
None avenue Château-Gombert de MARSEILLE

SSP3988809 Postes et télécommunications. Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National
3 boulevard Maison Blanche (de la) MARSEILLE

SSP3989529 Société de Transformation de Papiers d'Emballage
344 boulevard National MARSEILLE

SSP3990946 Entreprise AUTIER
None lieu dit Villa André- Les Fabrettes- Notre Dame de Linite MARSEILLE

SSP3987006 M. Mouren
None Quartier Bas Canet du MARSEILLE

SSP3987435 Michel Coll
None rue Jean de Bernardy MARSEILLE

SSP3987492 Couillet Frères
None Valentine La MARSEILLE

SSP3988961 M. MORETTI Défendin
12 boulevard Giraud MARSEILLE

SSP3989521 ELF Distribution
None route de Saint Louis MARSEILLE

SSP3990899 METOFER
None Chemin Ruisseau Mirabeau (de) MARSEILLE

SSP3987441 Sté de Soudure Autogène du Sud-Est
None bassin de remisage MARSEILLE

SSP3986990 Sté Marmillon
82 Chemin vicinal Saint Joseph de MARSEILLE

SSP3987011 Mr Lamy et Feraud
None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE

SSP3987392 M. Weiss
None Madrague de Montredon MARSEILLE

SSP3988409 Atelier de Tronçonnage
50 rue Jacques Hébert MARSEILLE

SSP3990144 Sté Foncière de Développement Immobilier
None Chemin Barasse MARSEILLE

SSP3991690 3H TRANSIT
37 Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE

SSP3987015 fonderie de cuivre Bonnefoy
None Bassin de Carénage n°1 MARSEILLE

SSP3987430 Imer, Fraissinet, Baux
None rue Crottes des MARSEILLE

SSP3987501 Sté Générale des Huiles de Pétrole
21 nouvelle route de Cassis MARSEILLE

SSP3988280 TOTAL
None Chemin Tuileries (des) MARSEILLE

SSP3988957 M. Pierre VALETTE
6 Impasse Belvet MARSEILLE

SSP3989389 Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris
None Quai d'Arenc MARSEILLE

SSP3990513 Entreprise Truchetet et Tansi
None lieu dit Estaque (L') MARSEILLE

SSP3990977 Sté Générale de Travaux Publics
None Allée Pins (des)- Le Cabot MARSEILLE

SSP3991277 Sté PLASTIGRAPH
None Zone d'activité Saint-Jean-Du-Désert MARSEILLE

SSP3992630 RTM
1 boulevard Ferdinand de Lesseps MARSEILLE

SSP3987491 Usine de trituration Maurin et Cie
None Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE

SSP3986977 M. Carles
None Saint Louis MARSEILLE

SSP3986728 M. Bonifacio, Marie-Thérèse et Yvette Charmasson
None rue Provence de MARSEILLE

SSP3987020 M Claudius
114 Chemin Saint Lazare de MARSEILLE

SSP3987376 Figueroa et Cie
None Quai Rouet du et de Saint Giniez MARSEILLE

SSP3987463 Maurice Isnardon
None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE

SSP3988645 Union Foncière et Financière Tour Méditerranée
None Chemin Bourrely (des) MARSEILLE

SSP3988658 Académie d'Aix-Marseille (CHU Nord-UER Médecine)
None boulevard Dramard MARSEILLE

SSP3989368 SA Agip Française
17 avenue Général Leclerc (du) MARSEILLE

SSP3989965 Entreprise TRALOMAT
29 Impasse Savignac (de) MARSEILLE

SSP3990924 Sté Nouvelle d'Exploitation de Carrière
None Parousse (La) MARSEILLE

SSP3986980 Milhaud Fils
None Quartier Saint Louis MARSEILLE

SSP3987008 Aimé Trouin
None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE

SSP3987621 Cie Centrale Rousselot
None Montée Usines (des) MARSEILLE

SSP3988337 Garage Grondin
10 rue Desaix, Quartier Saint lazare MARSEILLE

SSP3989586 SARL PRESSING PROVENCE
18 rue Louis Rège MARSEILLE

SSP3986996 Sté des Ets Delestrade
17 rue Paul MARSEILLE

SSP3987971 Société de Métallurgie Générale
None Chemin Littoral MARSEILLE

SSP3988524 M. Victor AROUTUNIAN
2 Impasse Caravelle MARSEILLE

SSP3989599 Filiale des Houillères de Bassin du Centre et du Midi
None Chemin L'Argile (De) MARSEILLE

SSP3989822 Sté SCOREX
None Gare SNCF de l'Estaque MARSEILLE

SSP3990450 Entreprise Caruso
None lieu dit Saint Antoine- Hôpital Nord MARSEILLE

SSP3983526 Bianciotto vincent
52 Chemin Grande Communication de la (N°2), de Marseille à Aubagne MARSEILLE

SSP3987402 Verrerie Moëfer
None Quai Rouet du MARSEILLE

SSP3989159 Société ESEA
38 boulevard GAY-LUSSAC MARSEILLE

SSP3989591 Société Mobil Oil Française (MOBIL)
32 Promenade Plage (de la) MARSEILLE

SSP3990533 Bailleul- Entreprises Grès Gioris
95 Traverse Prat- Quartier de la Pointe Rouge- MARSEILLE

SSP3990992 Etude des Transports de la Valorisation des Gaz Naturels du Sahara
None Blockhaus de L Ile de Râtonneau MARSEILLE

SSP3991523 Sté SMTA
None Zone d'activité Saint Jean du désert MARSEILLE

SSP3992677 Charavel et Michet
28 boulevard Vintimille de MARSEILLE

SSP3986975 Mrs Brunon et Ramonatxo
None Chemin Ayygalades des MARSEILLE

SSP3987004 Mrs Cayer et Monnier
None Canet Le MARSEILLE

SSP3986957 Sté des travaux et industries maritimes
None avenue Maxime MARSEILLE

SSP3987083 fabrique d'encre et de cirages
6 rue Carenne de MARSEILLE

SSP3987389 M. Courches
None Quai Mazargues de MARSEILLE

SSP3988546 Société SHELL Française
None Zone d'aménagement concertée Bourse (de la), Cours Beisunce MARSEILLE

SSP3988648 Provence Logis
None Chemin Pomme (de la) MARSEILLE

SSP3989031 15 boulevard David OLMER
15 boulevard OLMER David MARSEILLE

SSP3989489 ABEL Marcel
None route Camions (des) MARSEILLE

SSP3990624 Gagneraud Père et Fils
None lieu dit Campagne Breuza MARSEILLE

SSP3991672 STE de Travaux Publics Régionaux
None boulevard Raffinerie (de la) MARSEILLE

SSP3986988 M. Roura
None Chemin Sainte Marthe de MARSEILLE

SSP3987368 EDF
21 boulevard Vidal MARSEILLE

SSP3988241 SUD-SIEGES SARL
21 Chemin Tuilleries (des) MARSEILLE

SSP3989559 Société "Rose Pressing"
None Quartier La Rose MARSEILLE

SSP3983662 SOCIETE LE NITOR
None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE

SSP3987112 Cartier Henry
None Route nationale 8 Bis MARSEILLE

SSP3988490 BETON NORD Société
None Chemin Bessons (des) MARSEILLE

SSP3989049 Hossam ISMAIL
None La génetière MARSEILLE

SSP3989626 DI TUCCI Xavier
None Quartier Saint-Louis MARSEILLE

SSP3989988 Sté confraternelle pharmaceutique méditerranéenne
None Quartier Notre-Dame MARSEILLE

SSP3992669 Renault
83 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE

SSP3987094 Savonnerie Allatini
11 Chemin Grande communication de la MARSEILLE

SSP3988111 Foresta
216 boulevard Henri Barnier, MARSEILLE

SSP3986955 La Sté des carburants exelsior
None Chemin Tuileries des MARSEILLE

SSP3986994 Henry Prévot
None Route nationale 8 MARSEILLE

SSP3987322 SARL Marseille Mazout
None rue Jean-Louis Pic MARSEILLE

SSP3987445 Fabrique de Vernis Durif
None Quai Rouet du MARSEILLE

SSP3987479 Verrerie Sardo H
None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE

SSP3987992 M; Jean Guarnieri, Intercass
None Traverse Butris, les Caillols MARSEILLE

SSP3989681 Shell-Berre (ex ELF distribution)
None Chemin Sainte Marthe (de) MARSEILLE

SSP3990012 SOPECO, Société des Pétroles et combustibles liquides
None boulevard Saint-Loup (de) MARSEILLE

SSP3990432 Auguste Martini
None lieu dit Chemin de Morgiou MARSEILLE

SSP3991076 ETS PREMILLIEUX
21 rue Docteur Laënnec MARSEILLE

SSP3991639 STE GENTA PHARMACEUTICLAS EUROPE
163 avenue Luminy - Case 902 MARSEILLE

SSP3989144 SA Française ESSO
2 avenue Pasteur MARSEILLE

SSP3986992 Usine de trituration pour les articles de droguerie et épicerie
None boulevard Plombières de MARSEILLE

SSP3987014 m Roux
None Quartier Saint Barthélémy MARSEILLE

SSP3987417 Alès Service
None boulevard Jean Moulin MARSEILLE

SSP3987466 SA Cartonnerie-Papèterie "La Garelle"
269 route Trois Lucs des MARSEILLE

SSP3988126 Société Nouvelle d'HLM
None boulevard Notre Dame de SantaCruz MARSEILLE

SSP3988506 SARL Mediaco Véhicules Indutriels
522 Chemin Littoral (du) MARSEILLE

SSP3989763 Mr Grégoire GULBASDIAN
4 Traverse Chantepedrix MARSEILLE

SSP3990474 Louis Brunier
None lieu dit Trois Ponts (Les)- Saint Loup MARSEILLE

SSP3990957 Entreprises Boussiron
None Moulin du Diable- Saint Antoine MARSEILLE

SSP3988576 Société Marseillaises d'Habitations
None Chemin Sant Loup, Ensemble immobilier "La Marguerite" (Sainte Marguerite" MARSEILLE

SSP3989110 SA SOPRESCO
None Pont de Vivaux, Galerie Marchande Super Marché MARSEILLE

SSP3989976 SA "Le Bec Fin"
None lieu dit La Gavotte MARSEILLE

SSP3990011 Station service B.P
None lieu dit SCI La Marguerite MARSEILLE

SSP3992620 Huileries Luzzatii et Cie
5 Traverse Château Vert (du) MARSEILLE

SSP3987025 M Robert
None Quartier Belle de Mai de la MARSEILLE

SSP3987103 Ets Roger Legendre
None boulevard Cerisiers des MARSEILLE

SSP3987461 Gaston Blanc
130 Route nationale 8 MARSEILLE

SSP3989084 Brosserie Jeanne d'Arc
None Chemin Roy d'Espagne (du) MARSEILLE

SSP3986969 Mme Chaudoin
78 rue Javie MARSEILLE

SSP3987032 Charton
None Route nationale 570 MARSEILLE

SSP3987436 Louis Esmieu
None Quai Cabucelle de la MARSEILLE

SSP3987477 Boude et Robert
None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE

SSP3987537 A. Peironty
None route Toulon de MARSEILLE

SSP3989557 SARL SEMABI
None Quartier Château Gombert MARSEILLE

SSP3989835 Scté MILLIAT Frère
None Quartier La Montre MARSEILLE

SSP3990087 Mme veuve JUVENON Antoinette
11 route Martigues (de) MARSEILLE

SSP3990927 Sté Générale des Tuileries de Marseille
None lieu dit Valentine (La) Eymeris MARSEILLE

SSP3991165 Centre Universitaire de St JEROME
None Zone d'aménagement concertée Château-Gombert MARSEILLE

SSP3992683 Chaudronnerie de Mme Siri
151 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE

SSP3986986 Fonderie Benet et Cie
None Quartier Petit Camas du MARSEILLE

SSP3986998 A. Carle
None Viste la MARSEILLE

SSP3987079 Mr Vaglietti Candide
15 boulevard Ferrand MARSEILLE

SSP3987442 Bernabo frères
None Quai Arenc d' MARSEILLE

SSP3987520 Fabrique Pellegri
None Quai Saint Just MARSEILLE

SSP3988245 Chemin du Fontainieu, St Joseph, 13014 Marseille
None Chemin Fontainieu (du) MARSEILLE

SSP3989032 Société BBGR
84 rue dragon MARSEILLE

SSP3990013 Mme Lydia ORIO
82 route Nationale La gavotte MARSEILLE

SSP3990617 Jean Claude Billard
None lieu dit Viste (La) MARSEILLE

SSP3991142 STE AS 24
101 MIN des Arnavaux MARSEILLE

SSP3988853 IBENE Patrice
None Traverse Cimetière (du) MARSEILLE

SSP3989505 SIDMAP Société industrielle de matières plastiques /
Etablissement BOULAN
268 avenue de la Capelette MARSEILLE

SSP3989977 Sté d'exploitation des transports Borrelly et Cie
None boulevard Chutes Lavie MARSEILLE

SSP3990612 Georges Laville
None avenue Maréchal Delattre de Tassigny (du) MARSEILLE

SSP3986923 BP
None Estaque MARSEILLE

SSP3987027 Mr Bergerot
None Traverse Bon secours de MARSEILLE

SSP3987398 Cohen Fils
None rue Benetti MARSEILLE

SSP3988110 Foresta
None Quartier Saint-Antoine MARSEILLE

SSP3989582 Société des Terrassements et des Ouvrages du Midi
197 bis Route nationale 113 MARSEILLE

SSP3989619 Société des Pétroles SHELL-BERRE
None boulevard Briançon MARSEILLE

SSP3984853 BUANDERIE PASCAL
None avenue Dominique Colombani - ex av du Château MARSEILLE

SSP3987374 Laval et Cle
None Chemin vicinal 2 MARSEILLE

SSP3987424 Sté Française de Produits Chimiques et d'Explosifs - Ets François Barbe
None Chemin Gare de la MARSEILLE

SSP3987482 Albert Rey
32 Traverse Chante Perdrix (de) MARSEILLE

SSP3987535 Alexandre Avanzian
6 Chemin vicinal Saint Julien à Saint Barnabé de MARSEILLE

SSP3988124 Société Nouvelle d'HLM
None Traverse Château Vento MARSEILLE

SSP3988876 TOTAL (CFR)
None route d'AUBAGNE MARSEILLE

SSP3991122 CHRISTOFILIS
2 rue Horticulture (de l') MARSEILLE

SSP3992187 Société Copac Vrac
None poste 143 MARSEILLE

SSP3987438 M. Bielle
None Joliette la MARSEILLE

SSP3987397 M. Lombard
8 rue Lalande MARSEILLE

SSP3987481 Fabrique de vernis gras Dufour
None route Cassis de MARSEILLE

SSP3988970 Société Industrielle de Trafic Maritime "INTRAMAR"
18 Chemin Madrague-Ville (de la) MARSEILLE

SSP3992532 Marseille Courses
7 avenue André Roussin // Centre d'Affaires Ponant Littoral MARSEILLE

SSP3986961 Jean Corboriou
None Rampe du Cap Pinède MARSEILLE

SSP3987026 Mr gondois et cie
None Chemin Cap Janet du MARSEILLE

SSP3988254 MOLLIOTI Paul
None Traverse Commandeur (du) MARSEILLE

SSP3989420 M. MARTINEZ Thierry, Ets Rapid Remorquage
270 Chemin de Saint Pierre MARSEILLE

SSP3990141 Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique
None Chemin Saint Loup (De)- La Fauvière MARSEILLE

SSP3991182 STE COGESTAR
None boulevard Chutes Lavie (des) MARSEILLE

SSP3984681 RAFFINERIE DE SOUFRE
None Ancien chemin de Cassis MARSEILLE

SSP3987030 Régis Diaz
9 rue Pascal Gros MARSEILLE

SSP3987475 Gueit et Moreau / anc.Verrerie Queylard
None avenue Capelette (de la) MARSEILLE

SSP3988922 Compagnie Industrielle Distribution
None Carrefour national 113 MARSEILLE

SSP3989421 SA OMNIUM D'ENTREPRISES
3 sautet dans l'entrepôt de matériel de l'omnium d'entreprises MARSEILLE

SSP3991351 BOUDHAOUJA Khemares
4 rue Halle Delacroix MARSEILLE

SSP3992196 SCAC de Roquefort La Bédoule
None avenue du Maréchal Juin MARSEILLE

SSP3987099 M Verminck et Cie
None rue Alfred Curtei / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE

SSP3987468 Cie Française de Raffinage
None Chemin départemental 4 MARSEILLE

SSP3989486 Société des Pétroles SHELL BERRE
None Quartier du Lazaret MARSEILLE

SSP3986963 Francis Barthélémy
9 rue Viau MARSEILLE

SSP3987418 SA Omnium National de Transports et d'Exploitation Routière
None Chemin Aygaldes des MARSEILLE

SSP3987444 Robert Jutheau
None boulevard Chypre de MARSEILLE

SSP3987513 Le Phénix
None Valentine La MARSEILLE

SSP3988117 M. Gabriel Desira et Pierre Perez / M. Mallia
64 Chemin Parette (de la) MARSEILLE

SSP3988231 SEDCA SA
591 avenue Prado (du) MARSEILLE

SSP3989984 Ets MAYAN-CHAUMERY
None Chemin Aygaldes (des) MARSEILLE

SSP3991561 LNM Les Nouveaux Matériaux
None Technopôle de Château Gombert MARSEILLE

SSP3992227 Pharma - Dom SA
41 Chemin de la Millière MARSEILLE

SSP3987086 Romano
140 rue Bonnes Grâces MARSEILLE

SSP3987440 Eugène Desbief
None Quai Riaux de MARSEILLE

SSP3987486 M. Gourdon
None route Cassis de MARSEILLE

SSP3989200 Société Centrale Futaille
60 avenue de Saint-Antoine MARSEILLE

SSP3986922 Mobil Oil
None rue Condorcet MARSEILLE

SSP3987019 Sté anayme des Tuyaux à joints parallèles (SA TJP)
None rue Ruisseau Mirabeau du MARSEILLE

SSP3987472 Desmarais Frères Total CFR
None avenue Toulon de MARSEILLE

SSP3988418 RNUR (Régie Nationale Usine Renault)
None Zone d'aménagement concertée Valentine (de la) MARSEILLE

SSP3989634 Société des Pétroles SHELL-BERRE
293 Chemin Saint-Julien (de) MARSEILLE

SSP3990341 MATRAV SARL Manutention et Transports de Viande
None boulevard Viala MARSEILLE

SSP3986958 SA des consommateurs de pétrole
None Chemin Littoral du MARSEILLE

SSP3987009 Meynier
None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE

SSP3987084 Mr P Fienga
8 rue Saint Christophe MARSEILLE

SSP3987528 SA l'Economique
None Route nationale 8bis de Marseille à Toulon MARSEILLE

SSP3988991 M. BOIN Jacques _ TAC
56 boulevard Plombières (de) MARSEILLE

SSP3989574 SA Etablissements ORTIZ
None Zone industrielle Delorme (de la) MARSEILLE

SSP3991643 CNRR UPR 0223 - Laboratoire de Microbiologie Marine
70 route Léon Lachamp MARSEILLE

SSP3986904 Lucien Garcia
100 Gavotte La - RN538 MARSEILLE

SSP3987439 Sté La Néroline
None route Nerthe de la MARSEILLE

SSP3987507 Ets Lunopro
None boulevard Septième tirailleurs algériens du MARSEILLE

SSP3988119 PTT
31 Traverse Moulin à Vent MARSEILLE

SSP3989503 Antar
None Traverse Petrocchino MARSEILLE

SSP3986962 La Soudure industrielle
None Route nationale Viste de la, ex av de la Viste MARSEILLE

SSP3987023 Louis Coulomb
168 Chemin Littoral du MARSEILLE

SSP3987384 Atelier pour la fonte et laminage du plomb
None Quai Rouet du MARSEILLE

SSP3987458 Mme Trompette
None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE

SSP3987510 M. Talkian
73 Route nationale Rose de la MARSEILLE

SSP3989454 Société des Grands Travaux Hydrauliques
None Quartier l'estaque MARSEILLE

SSP3989816 Pressing PRESS-O-RAMA
44 avenue Saint-Banarbé MARSEILLE

SSP3991301 Laboratoire Interrégional de la Direction de la Consommation et de la Répression des Fraudes
None rue Géraniums (des) MARSEILLE

SSP3987498 Mattei et Cie
None Quai Saint Menet de MARSEILLE

SSP3987538 Sté Méridionale d'Industrie
None Quai Malpassé MARSEILLE

SSP3986999 Arvieu Baptistin
None Route nationale 8, le Vallon MARSEILLE

SSP3987375 Fonderie d'asphalte Roussel Père et fils
None Domaine Catalan du MARSEILLE

SSP3987400 Féraud cadet
None avenue Prado du MARSEILLE

SSP3987459 Frédéric Germano
None rue Onze novembre du - ex cours du 11 novembre MARSEILLE

SSP3987979 SA SAONYL-TELAX
249 avenue Aygalades MARSEILLE

SSP3989018 SA Samson CHERQUI, SA Emballages en 1972
2 rue Arnal, et Boulevard de la Révolution MARSEILLE

SSP3989178 Société Bronzo // PIM'S CASS
3 Chemin Mouton (du) MARSEILLE

SSP3989805 Pressing Philips
358 Chemin Littoral (du) MARSEILLE

SSP3990485 Société S.O.L.I.C.O.
None lieu dit Plaine Notre Dame MARSEILLE

SSP3991027 Entreprise Borel Vaerian
None lieu dit Campagne Meynard MARSEILLE

SSP3992670 Peugeot
8 rue André Allar MARSEILLE

SSP3989963 Etablissement R Fontaine
None boulevard Cayolle MARSEILLE

SSP3986970 Frédéric Maigrion
None Cabucelle La MARSEILLE

SSP3987448 Icardi Frères
4 rue Lirany de (?) MARSEILLE

SSP3987508 La Matière Plastique Ouvrée
1 Traverse Moulin du MARSEILLE

SSP3988145 Compagnie Française des Ferrailles
None Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE

SSP3989060 Monsieur NICAISE
None avenue Saint Renet, CD n°2 MARSEILLE

SSP3989250 LASAILLY
None Impasse Magne (de) MARSEILLE

SSP3989073 Société FARMING CAR
6 Montée Commandant ROBIEN MARSEILLE

SSP3986878 M. Moreno
None Traverse Maurelle de la MARSEILLE

SSP3986973 SA d'Hydrogénation
None Chemin Aygalades des MARSEILLE

SSP3987078 Fonderie de fer Minvielle
15 boulevard Dahuoeh MARSEILLE

SSP3987433 Frédéric Henri Vitalis
None Quai Arenc d' MARSEILLE

SSP3987467 Station Donini
None rue Audience de l' MARSEILLE

SSP3988305 Nobel PRB Explosifs
None Chemin Marinier MARSEILLE

SSP3989513 Société SODIM
None Chemin Saint-Louis (de) MARSEILLE

SSP3990699 SARL TG Terrassement
None Zone d'activité Saint Marcel MARSEILLE

SSP3992229 Omega Pharma France
468 Chemin Du Littoral MARSEILLE

SSP3987524 Verreries du Midi
None route Olives des MARSEILLE

SSP3983617 Zigliara
14 rue Sainte Claire et angle rue Audimar MARSEILLE

SSP3987024 dépôt d'essence de Mr Fontaine
None Route nationale 8 MARSEILLE

SSP3987391 Cartier Fils et Cie
None Quai Saint Lambert MARSEILLE

SSP3987408 Shell France
None route Saint Louis de MARSEILLE

SSP3987490 Sté Minium France, ex usine Alpina
None Chemin Millière à Saint Ment de la (ex ch vicinal n°29 de la Millière) MARSEILLE

SSP3988112 Université Aix-Marseille
None boulevard Pierre Dramard MARSEILLE

SSP3989064 BRONZO 1994- SPM Société de Préfabrication et Matériaux
9 boulevard Ampère MARSEILLE

SSP3989476 Union des Industries de Produits Oléagineux (UNIPOL)
None boulevard Charles Meretti MARSEILLE

SSP3990399 La Société Française d'Entreprises de Dragages
None Quartier La Lave (De) MARSEILLE

SSP3990932 Entreprises Boussiron
None Chantier Cité Universitaire de Saint Charles MARSEILLE

SSP3992650 MIDAS
258 avenue Roger Salengro MARSEILLE

SSP3987453 Goyo
None boulevard Marcel MARSEILLE

SSP3986956 Esso-standard
None avenue Arenc d' MARSEILLE

SSP3987116 M Blanc et Blain
None Quartier Petites crottes des MARSEILLE

SSP3987488 Duchateau et Panard
None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE

SSP3987529 Ribbe et Pouyet
None Route nationale 8 de Marseille à Aubagne MARSEILLE

SSP3988765 SA Perrier
7 boulevard Jean Eugène Cabassud MARSEILLE

SSP3989104 SA Cind à sec R. Chavanon
103 Promenade de la Plage MARSEILLE

SSP3989500 SA PROFERMET
95 Roucas Blanc MARSEILLE

SSP3989614 Jean-Christian BOUR
None Chemin Amaryllis (des) MARSEILLE

SSP3990348 Société Agip Française
4 Route nationale 8 MARSEILLE

SSP3991322 SARL OR ET CHROME
None Chemin Littoral (du) MARSEILLE

SSP3987379 Sté des Accumulateurs Tribelhorn
None avenue Joseph Vidal MARSEILLE

SSP3987523 Reynaud de Trets
None Quai Chartreux des MARSEILLE

SSP3987385 Sté Sojyp
58 Fortin de Montredon MARSEILLE

SSP3987395 M. Rampal
None Quai Lambert MARSEILLE

SSP3987541 SARL Teinturerie du Sud, ex Teinturerie-blanchisserie-buanderie
Fraissinet et Cie
None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE

SSP3988804 SARL Garage MERLINO
46 boulevard Bon Secours MARSEILLE

SSP3989910 SHELL-BERRE
None rue Saint Pierre MARSEILLE

SSP3990459 Société Générale des Tuileries de Marseille Saint Henri
None Saint André Forge Cavot MARSEILLE

SSP3990651 Mrs Gallan Julien et Victor
59 Traverse Viaduc (Du) MARSEILLE

SSP3990935 Sté Générale d'Explosif Cheddites
None lieu dit Chemin des Pionniers MARSEILLE

SSP3991330 STE MONACI
157 Chemin Nerthe (de la) MARSEILLE

SSP3991713 SA FINA France
None Centre Portuaire d'accueil Routier voie V262 "Les Crottes" MARSEILLE

SSP3985332 Ets GAZAN
5 rue Guibal MARSEILLE

SSP3987010 fonderie de fer
None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE

SSP3987111 sté des tuileries de St Marcel
None Chemin Marseille à Aubagne de MARSEILLE

SSP3987306 M. Lucci
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE

SSP3987382 Fonderie Goss
None rue Fort du MARSEILLE

SSP3987502 Sté La Galvanisation de Provence
None route Valentine (de La) MARSEILLE

SSP3990828 Jean Spada
None Domaine Tours (Des) de l'Hoirie MARSEILLE

SSP3986978 Sté des pétroles Jupiter
None Aygalades les MARSEILLE

SSP3987018 Sté Gal de transbordement maritime
None Traverse Santi MARSEILLE

SSP3987110 Mr Farine Pierre
None Château-Gombert, ancien Moulin Sovaya MARSEILLE

SSP3987443 Claude Fabre
None Chemin Gare de la MARSEILLE

SSP3987756 Société des Ciments Lafarge France
None lieu dit Gallard MARSEILLE

SSP3990017 Mr Roger ORIGLIA
213 rue Le Châtelier MARSEILLE

SSP3990823 Sté L'Entreprise Industrielle
None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE

SSP3991139 SA GRANDI
None Chemin Bessons (des) MARSEILLE

SSP3989891 Sté "Saint-Marthe Automobile"
None Chemin Saint-Marthe (de) MARSEILLE

SSP3990457 Société des Tuileries de Marseille Saint Henri
None lieu dit Enceinte de l'Usine Fenouil MARSEILLE

SSP3991931 Claude Cantone Vernisseur
553 rue Saint-Pierre MARSEILLE

SSP3987485 Fonderie d'Acier du Midi
None boulevard Fifi Turin MARSEILLE

SSP3988353 Société Provençale de distribution de chaleur
None Traverse Barasse (de la) MARSEILLE

SSP3987386 Payan
None Quai Roucas Blanc du MARSEILLE

SSP3987416 Cie Française de Raffinage
None Route nationale 559 MARSEILLE

SSP3988147 Cheylan
None Chemin Montre MARSEILLE

SSP3989629 AIN Aimé
None Quartier La Rose (de la) MARSEILLE

SSP3990038 Sté ANPAL
5 boulevard Chemin Guieu (du) MARSEILLE

SSP3990494 Laurent et Bremont
None lieu dit Fondacie- Les Olives MARSEILLE

SSP3990902 F GARDIOL
None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE

SSP3990973 KRIKORIAN Jacques et André
None route départementale 8, Saint-Antoine MARSEILLE

SSP3991427 Communauté de Communes Marseille-Provence-
Métropole
58 boulevard Charles Livon MARSEILLE

SSP3986920 Sté kodak-Pathé
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE

SSP3987518 Bucelle et Cie
1 Voie Grande Communication de Marseille à Cassis de MARSEILLE

SSP3987102 Desmarais Frères
None route Cassis de MARSEILLE

SSP3987299 Le Logis Coopératif
None avenue Jean Compadieu MARSEILLE

SSP3987381 Fonderie de fer Mignot
21 rue Hivers des MARSEILLE

SSP3987390 M. Bricher
None Quai Rouet du MARSEILLE

SSP3990270 SA Agip Française
222 Route nationale Saint Loup (De) MARSEILLE

SSP3992520 S.A.R.L. Polytranservices
25 rue Orient (d') MARSEILLE

SSP3986979 Atelier Lenevaite
None Quartier Saint Louis MARSEILLE

SSP3987080 atelier de trituration de minerais
63 rue Bafia Perier MARSEILLE

SSP3987396 MM Julien-Sauve et Amayer
None Quai Attaque de l' MARSEILLE

SSP3987496 Louis Bley
None avenue Panouse de la MARSEILLE

SSP3989530 Société des Pétroles SHELL-BERRE
None Chemin caillols (des) MARSEILLE

SSP3990619 B Glories et Compagnie
None lieu dit Domaine de Luminy MARSEILLE

SSP3991039 Sté des Grands Travaux de l'Est
None boulevard Raffineries (des)- Le Canet MARSEILLE

SSP3991350 SA INTRAMAR
None Pont Autonome de Marseille, Hangar n°18 MARSEILLE

SSP3986991 Massot
None boulevard National MARSEILLE

SSP3988629 Postes de Marseille
None boulevard Strasbourg MARSEILLE

SSP3989940 SA TOTAL compagnie française de raffinage
None Quai Arenc (d') MARSEILLE

SSP3990121 Société pour l'Application du Polyester à l'Industrie et à la Marine-SAPIMER
9 Chemin Roy d'Espagne (Du) // ZA de la Soude MARSEILLE

SSP3991644 STE L'AIR LIQUIDE
None Port Autonome de Marseille MARSEILLE

SSP3983776 MME FABRE (VEUVE BERARD)
94 boulevard Jouvès MARSEILLE

SSP3987108 Sté anonyme de la Néo-textile
None boulevard Vignes des MARSEILLE

SSP3987300 Sté Le Logis Coopératif
None Chemin Gibbes de MARSEILLE

SSP3987505 Tuileries de St Marcel
None lieu dit Mère La MARSEILLE

SSP3987087 Fonderie de métal
None Place Beauvoisin - traverse de Giléc MARSEILLE

SSP3986959 Shell
None Quai pêcheurs des MARSEILLE

SSP3987403 Grawitz et Fils
None boulevard Michelet MARSEILLE

SSP3987409 Marcel Riera
None Route nationale 8, ND Limite MARSEILLE

SSP3987521 Fabrique de vernis André
None Saint Just MARSEILLE

SSP3988442 Laurenti Simone / Baunus et Pehlivanian
45 avenue Saint Jérôme MARSEILLE

SSP3989464 Nouvelle Chaudière
162 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE

SSP3990370 Société Béton de France
213 boulevard Redon (de) MARSEILLE

SSP3990814 Entreprise Guillery
None Chemin Vallon (du) Vallon de Toulouse MARSEILLE

SSP3992243 SARL STD France
7 avenue André ROUSSIN MARSEILLE

SSP3987106 gabriel Salavy
None Chemin vicinal Sainte Marthe MARSEILLE

SSP3987542 MM Faure et Gautier
None Quai Chartreux des MARSEILLE

SSP3991354 SA LEON VINCENT
None Port Autonome de Marseille, Hangar 19, Poste 4 MARSEILLE

SSP3990880 SOMEDAT - groupe STVA (Société des Transports de Véhicules Automobiles) / ex. Sté MAT (Marseille Auto Transport)
None rue Pierre Dravet MARSEILLE

SSP3989563 Société TEMPIER-ROUSTANT
102 boulevard Pombières (de) MARSEILLE

SSP3990006 La société des constructions métalliques du Midi
None Quartier Crotone (de la) MARSEILLE

SSP3992621 Huileries Luzzatii et Cie
204 avenue Roger Salengro MARSEILLE

SSP3986985 M. Rozan
None Quartier Saint Louis MARSEILLE

SSP3987090 M Masfoveri Antoine
100 rue République de la - ex Route Impériale MARSEILLE

SSP3987394 Auguste Allègre
None Quai Rouet du MARSEILLE

SSP3987534 Ets Couvet Rambat et Cie
None avenue Saint Barnabé de, ex ch de Saint Barnabé MARSEILLE

SSP3988580 DEPIERRE Yvan, Syndic d'immeubles
29 Chemin Fontaineau, Résidence les Lions MARSEILLE

SSP3988912 SARL "Garage du Merlan"
39 Chemin Merlan (du) MARSEILLE

SSP3990028 ESSO STANDARD + BP + SHELL-BERRE
None Cap Pinède MARSEILLE

SSP3991146 Compagnie Française de Raffinage TOTAL
None Quartier Saint-Joseph MARSEILLE

SSP3986960 Shell
None boulevard Paris de MARSEILLE

SSP3987016 raffinerie de soufre
338 avenue Arenc d' MARSEILLE

SSP3987109 Paul (Scierie)
None rue Saint Pierre MARSEILLE

SSP3987399 Dauré et Cie
None Quai Rouet du MARSEILLE

SSP3991255 Société Archimer Plaisance // ex CHANTIERS NAVALS FRIOUL Plaisance
None Port Frioul MARSEILLE

SSP3987328 Henri Negre
None Gare Prado du MARSEILLE

SSP3987098 Sté Verreries Provençales
None Chemin Grande Communication de la MARSEILLE

SSP3987404 M. de Boris
None rue Grignan MARSEILLE

SSP3987497 Sté de Produits Alimentaires et Diététiques (SOPAD)
None Quai Pont de Vivaux du MARSEILLE

SSP3987846 SINTO
56 boulevard Acieries, des MARSEILLE

SSP3988774 SARL Carrosserie GUICHARD
5 rue Guichard MARSEILLE

SSP3989913 Mr Aldo RAFANO
63 boulevard Pins (des) MARSEILLE

SSP3990501 Joseph Carollo
None Quartier Estaque (De l')- Vallon du Tort MARSEILLE

SSP3991782 Société Routière de Provence
None Quartier Estaque (l') MARSEILLE

SSP3990942 Entreprise J. LEFEBVRE
None Quartier Saint Just- Campagne Signoret MARSEILLE

SSP3989471 BENADY
2 Impasse Caravelle MARSEILLE

SSP3990972 Construction Moderne Française
None lieu dit Camp Timon David- La Viste MARSEILLE

SSP3987370 Sté des Produits Chimiques du Fortin
None avenue Madrague de Montredon de la MARSEILLE

SSP3989092 M. Noël TRUPIANO
30 rue Guichard MARSEILLE

SSP3989772 Mr IBANEZ
184 Chemin Aygalades (des) MARSEILLE

SSP3990405 S.O.P.A.D. Société de Produits Alimentaires et Diététiques
41 avenue Gare (De La) MARSEILLE

SSP3986976 Ets Emile Galinier
None Chemin Aygalades des MARSEILLE

SSP3986997 Isnard et Morcia
None Route nationale 8 MARSEILLE

SSP3987360 Sté Marseillaise de Mécanique de Précision
None Traverse Valette MARSEILLE

SSP3987519 Manufacture Béyont
None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE

SSP3988575 Société Marseille d'Habitations
None Chemin Vallon du Pins, Ensemble immobilier "Val-Pins" MARSEILLE

SSP3988902 SARL Melchior Frères
3 Chemin Gilbert Charmasson MARSEILLE

SSP3990534 Electricité Moderne
13 boulevard Albin Bardini MARSEILLE

SSP3987509 Sté d'Electro-Chimie de la Barasse
None Barasse La MARSEILLE

SSP3991469 STE LABO-service Provence
110 boulevard Collet (du) MARSEILLE

SSP3986893 Mobil Oil
191 route Saint Louis à Saint Joseph de MARSEILLE

SSP3987362 Sté Shell Française
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE

SSP3989085 Lycée "La Floride"
54 boulevard Gay-Lussac MARSEILLE

SSP3985555 Usine Schlosing
None boulevard Jourdan MARSEILLE

SSP3986982 M. Courchet
None Quartier Saint Louis MARSEILLE

SSP3987449 Atelier Cocheril Léon
101 boulevard Saint Charles MARSEILLE

SSP3987504 Léon Sarrazin
None avenue Poiilus des MARSEILLE

SSP3987522 Verrerie Dupuis
None route Olives des MARSEILLE

SSP3987544 Robert Fluge!
None Saint Marcel MARSEILLE

SSP3988118 Sercoma
None Gare Marseille le Canet MARSEILLE

SSP3989175 Centre de ravitaillement en essences de Sainte-Marthe
None Quartier Sainte-Marthe MARSEILLE

SSP3990489 Paul Antoine
None Route nationale Saint Antoine MARSEILLE

SSP3990599 SA d'Exploitation des Mines de Soufre de Provence
None Chemin Treille (De La) MARSEILLE

SSP3991440 STE CARBUR
171 Chemin Madrague(de la) MARSEILLE

SSP3988682 Jean CHIARELLO
None lieu dit La Mousseline MARSEILLE

SSP3989461 L'air Liquide
None boulevard Frédéric Sauvage MARSEILLE

SSP3990181 Société Française des Pétroles BP
None avenue Valdonne (de) et Avenue de Roubaix MARSEILLE

SSP3987095 usine de trituration
None route Cassis de MARSEILLE

SSP3987388 M. Verminck
None Quai Madrague de Montredon de la MARSEILLE

SSP3987434 Romagnino
None Saint Victor MARSEILLE

SSP3987085 Fonderie de cuivre
8 rue Palmier du MARSEILLE

SSP3987480 Louis Barthélémy
None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE

SSP3989102 M. Robert IRAUDO
7 rue Abbé Féraud MARSEILLE

SSP3989166 Société MOBIL OIL française
None Gare Prado (du) MARSEILLE

SSP3991568 Sté COMETHERM
None rue Joliot Curie MARSEILLE

SSP3987484 Savonnerie Chauvet
None rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE

SSP3989280 Somedith
None Hôpital Nord MARSEILLE

SSP3991359 STE TOTAL Raffinage Distribution
None Quai Arenc (d') MARSEILLE

SSP3991044 STE SCETA PARC
None Gare Saint-Charles MARSEILLE

SSP3990629 Société Piant
None Chemin Batarelle (de ia) MARSEILLE

SSP3986984 Etienne Philippe Barbier
103 Chemin Belle de Mai de la MARSEILLE

SSP3987546 MM Margerie et Trouin
71 Chemin Chutes Lavies des MARSEILLE

SSP3983915 LASSAILLY -ANCIEN ETABLISSEMENTS
None Impasse Magne MARSEILLE

SSP3986971 Ets Charles Buboys-Usine de produit chimique Couture
None Traverse Moulin du MARSEILLE

SSP3986989 M.Dufourg pour la Sté Trituration agricole et industrielle
None Chemin vicinal Sainte Marthe à Saint Joseph de MARSEILLE

SSP3987487 Usine Asseo (1906), Etienne Giraud - Fabrique de mèches de sûreté (1910)
None Vallon de Piscatoris MARSEILLE

SSP3987511 Mme Antrocoli
None Route nationale Barasse La MARSEILLE

SSP3987527 Usine Blain
None lieu dit Tête Noire La MARSEILLE

SSP3987738 CRASSIER ALUSUISSE
None avenue les Aygalades MARSEILLE

SSP3988443 SNCF
None Prado MARSEILLE

SSP3989885 Garage BEAUMONT
330 avenue Saint-Julien (de) MARSEILLE

SSP3990497 Travaux Publics et Routiers
None Chemin Baume (de la) MARSEILLE

SSP3990919 Sté Coloniale des Chaux et Ciments de Portland
None lieu dit Galland à la Nerthe MARSEILLE

SSP3992598 LADIGLIONE
29 Traverse Santi MARSEILLE

SSP3988938 Société LARAPIDE INTERNATIONAL
None avenue Boisbaudran MARSEILLE

SSP3990031 Régie autonome des transports de la ville de Marseille (R.A.T.V.M)
None Dépôt de la Capelette MARSEILLE

SSP3990267 DUNES Restaurants
None Centre commercial La Valentine MARSEILLE

SSP3986954 Georges Michalinos
297 avenue Saint Julien de MARSEILLE

SSP3987413 Purfina Française
None Route nationale 7, La Calade MARSEILLE

SSP3984355 Société Mobil Oil Française
144 avenue Alphonse Daudet MARSEILLE

SSP3987097 Mme Drevetton, Epouse Trouiihas
None Quartier Saint Pierre MARSEILLE

SSP3987483 Duvernet
None boulevard Chemin de Fer du MARSEILLE

SSP3987500 Sté Ricard
None boulevard Peupliers des MARSEILLE

SSP3990980 Industrielle de Travaux
None route Bassin MARSEILLE

SSP3988647 SA Provence Logis, SA d'HLM
None Chemin Grave (de la) MARSEILLE

SSP3990161 Jean Deganello
None boulevard Petite Rente (De La) MARSEILLE

SSP3989562 Léon BOTTAINI
None Quartier Clair Soleil MARSEILLE

SSP3986888 Sté Ozo
None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE

SSP3987329 Sté Korsla-Revel
None boulevard Capitaine de Gèze MARSEILLE

SSP3987432 Anatole Ogier
None boulevard Burel MARSEILLE

SSP3987493 Marie Riboulet
None Quai Capelette de la MARSEILLE

SSP3988120 Garage du Pharo / anc. France Telecom / anc. PTT
59 Chemin Gibbes MARSEILLE

SSP3989514 Quick Services //Société Fournier Frères
13 rue Raymond Teissière MARSEILLE

SSP3990509 Toma J
None Chemin Rolane (La)- Saint Loup MARSEILLE

SSP3991169 STE GENTY BIANCO
None route départementale 8 - La Viste MARSEILLE

SSP3992222 Cogestar
None avenue Luminy (de) MARSEILLE

SSP3986987 Leujeune et Cie
None Quartier Gibbes de MARSEILLE

SSP3987431 Raffinerie de soufre
None Quai Belle de Mai MARSEILLE

SSP3987465 Baptiste Allio
None Chemin Merlan à la Rose de MARSEILLE

SSP3989782 Stavroula CACCHINO
None avenue Roches (des) MARSEILLE

SSP3990848 J. Rapetto
None Batteries (Les) de la Pointe Rouge MARSEILLE

SSP3992665 Conserverie Miceli Frères
17 rue Caravelle MARSEILLE

SSP3984328 JEAN GIRARD
None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE

SSP3987343 Mme Toros Krikorian
68 avenue Saint Antoine (du n°68 au n° 70 / 74) MARSEILLE

SSP3987378 Fonderie de cloches Baudouin
None rue Callongue MARSEILLE

SSP3987478 Reynaud de Trets
None Quai Capelette de la MARSEILLE

SSP3987536 Ets Antoine Sauze
2 Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE

SSP3989764 société "les travaux du Midi"
None boulevard Redon (du) MARSEILLE

SSP3990357 SA Cofradel- Compagnie Française du Grand Delta
None avenue Lattre de Tassigny (De) MARSEILLE

SSP3990968 Entreprise Incherman
None boulevard Noël MARSEILLE

SSP3991662 SA MOBIL OIL FRANCAISE
213 Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE

SSP3988874 Société Commerciale CITROËN
145 boulevard Charles Moretti MARSEILLE

SSP3986929 ESSO
None Chemin Saint Loup à Sainte Marguerite de MARSEILLE

SSP3987415 Sté Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille
None Chemin Nerthe de La MARSEILLE

SSP3987447 Pierre Zumino
None Route nationale 8 MARSEILLE

SSP3987525 Desmarais Frères
8 Route nationale Toulon de MARSEILLE

SSP3988669 Société Provençale d'Exploitation de Pressing SOPREP
18 bis boulevard Paumont MARSEILLE

SSP3989848 Mr Paul SUZANNE
None Impasse Ulysse Gras MARSEILLE

SSP3990963 Travaux Souterrains
None avenue Victor MARSEILLE

SSP3991325 Cie Européenne de Peintures JULIEN
None Chemin Littoral (du) MARSEILLE

SSP3986945 Mobil Oil
None boulevard Vincent Delpuech MARSEILLE

SSP3987372 Vary et Cie
None Traverse Scierie de marbre de la MARSEILLE

SSP3987451 Victor Mourou
None boulevard Maurin MARSEILLE

SSP3987476 Bellier Constant
None boulevard Saint Jean MARSEILLE

SSP3990082 Fonderies Méridionales
217 boulevard Plombière (De) MARSEILLE

SSP3991660 STE ESSO SAF
None Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE

SSP3990869 Trindel
None Chemin Bourrely (des) MARSEILLE

SSP3987088 Urso Antoine
171 boulevard Rampal MARSEILLE

SSP3987367 SARL Auto-Service-Réparation
None boulevard Rabatau MARSEILLE

SSP3987414 Entreprise Générale de Construction de la Forme de Radoub n°8
None Mourepiane MARSEILLE

SSP3987514 Belivier Frères
None rue Notre Dame MARSEILLE

SSP3988563 DEDIEU Robert
3 Impasse Magne MARSEILLE

SSP3990117 SCI ARCC
None lieu dit Valbarelle la MARSEILLE

SSP3990393 Jean Claude Mugnani
34 rue Louvain MARSEILLE

SSP3991140 STE Photo Service
None Galerie Marchande Merlan MARSEILLE

SSP3992622 Fabrique d'ammoniac
31 boulevard Vintimille (de) MARSEILLE

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

343 BD ROMAIN ROLLAND 13001 Marseille

239 mètres

IMMEUBLE CGI

Activités immobilières

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006405129>

SOMEFOR Marseille

Non Seveso

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006400792>



Préfecture : Bouches-du-Rhône
Commune : MARSEILLE 10

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

143 Boulevard paul claudel
13010 MARSEILLE 10

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2000	19/09/2000	06/11/2000	22/11/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2002	30/06/2002	25/08/2004	26/08/2004	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/2004	12/09/2004	11/01/2005	01/02/2005	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/11/2012	11/11/2012	20/02/2013	28/02/2013	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	28/07/2020	03/09/2020	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	05/10/2021	15/10/2021	17/10/2021	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/1989	11/09/1989	08/01/1990	07/02/1990	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/09/1991	26/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	13/10/1991	14/10/1991	21/09/1992	15/10/1992	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	01/10/1994	31/10/1994	17/06/1996	09/07/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1997	06/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/09/2009	16/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	31/05/2021	29/09/2021	10/07/2022	25/07/2022	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Inondations et/ou Coulées de Boue	16/08/2022	16/08/2022	18/09/2022	11/10/2022	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	31/03/2022	29/09/2022	02/04/2023	02/05/2023	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☎ 05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



DIAGNOSTICS ET EXPERTISES
REP PAR LOUVET Ludovic
2332 ROUTE DE MARSEILLE
83470 SAINT MAXIMIM LA STE BEAUME

Votre contrat

Bordeaux, le 03 Janvier 2024

Responsabilité Civile Prestataire
Diagnostiqueur immobilier et expert
Souscrit le 01/01/2023

Vos références

Contrat 11065769404

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

DIAGNOSTICS ET EXPERTISES

Est titulaire du contrat d'assurance n° 11065769404 ayant pris effet le 01/01/2023 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),



ANNEXE- ACTIVITES C

- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,
- Le mesurage de la surface habitable , et d'habitabilité, et PTZ,
- l'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),et sa Mention,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020,et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif , celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L' Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement ,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,



ANNEXE- ACTIVITES C

- L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
 - Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
 - L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
 - La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
 - Le diagnostic sécurité piscine,
 - Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
 - La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
 - Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
 - Le contrôle visuel après travaux plomb,
 - Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
 - Le diagnostic ascenseur,
 - Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
 - Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
 - Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
 - L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
 - Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
 - L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
 - La Recherche des Métaux Lourds,
 - Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
 - Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillissement et la Dépendance,
 - L'Audit Energétique Mention,
 - Le diagnostic Radon,
 - Le diagnostic Géothermie G,
 - Le Diagnostic Acoustique
 - Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
 - Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,
 - Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
 - L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
 - Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement,
 - Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
 - Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
 - Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
 - Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
 - Le diagnostic de la pollution des sols,
 - Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
 - Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
 - Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,



ANNEXE- ACTIVITES C

- Contrôle des installation et équipement incendie,
- Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- Le Diagnostic Technique Global (DTG),
- Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble,
- La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE

Directeur Général Délégué



Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr



N° de certification
B2C - 0452

CERTIFICATION DE PERSONNES

attribuée à :

Frédéric BAROUH

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention - Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention - Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenu le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Energie sans mention (DPE) - Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenu le : 30/06/2021

Valable jusqu'au : 29/06/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Electricité - Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz - Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites - Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenu le : 28/05/2021

Valable jusqu'au : 27/05/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 30 juin 2021

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com